

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Compte rendu de la séance du 30 NOVEMBRE 2021

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le trente novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en salle des fêtes sur la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mille vingt et un qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Audrey PULVAR, , Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s : Néant

Absent.e.s ayant donné pouvoir : Jimmy BERTHÉ, Jean-Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LELEU

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

2021 PC 33 Désignation du secrétaire de séance

2021 PC 34 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAC 58 Subvention d'investissement (600.000 €) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8e, 18e)

2021 DAC 60 Signature d'avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e) et subvention (51.000 €) à l'association La Place – Centre culturel hip hop

2021 DAC 593 Subvention (1.000 €) à l'association La Cité, société historique et archéologique des 3e, 4e, 11e et 12e arrondissements de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

2021 DAC 594 Subvention (4.500 €) à l'association culturelle des bouquinistes de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

2021 DAC 694 Signature d'un pacte adjoint relatif au don de l'œuvre *Le Départ des fruits et légumes du cœur de Paris*, le 28 février 1969 de Raymond Mason - église Saint-Eustache, Paris Centre

2021 DAC 730 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec AMACLIO Productions

2021 DAE 272 Subventions de fonctionnement (5.500.000 €) et d'investissement (249.000 €) et conventions avec l'association Forum des images (1e).

2021 DAC 410 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Baudelaire au 17 quai d'Anjou, à Paris 4^e

2021 DAE 54 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions

2021 DAE 196 Subvention (4.300 €) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (4e).

2021 DAE 197 Subvention (2.700 €) à l'association bienvenue au village Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (1er).

2021 DAE 204 Subvention (28.000 €) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (1er).

2021 DAE 230 Subvention (11.100 €) à l'association des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (2e, 3e, 9e).

2021 DAE 235 Subvention (6.500 €) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (2e).

2021 DAE 246 Subvention (2.500 €) à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (4e).

2021 DAE 253 Subvention (5.400 €) à l'association des commerçants Bretagne Enfant Rouge pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (3e).

2021 DASCO 116 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (79.026 €) au titre des services de restauration pour 2022

2021 DASCO 151 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250.000 €) et subventions pour travaux (64.922 €).

2021 DASCO 117 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2022 (4.640.335 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

2021 DASCO 168 Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2.266.120 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2021 DASCO 163 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel.

2021 DASES 253 Subventions d'investissement (508.972.00 €) pour divers dispositifs d'urgence sociale – Conventions dans le cadre du budget participatif.

2021 DASES 281 Subventions (120.212 €) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022. Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14.

2021 DASES 290 Subvention (37.200 €) et conventions avec 5 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

2021 DEVE 135 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées - Autorisation – Signature

2021 DJS 164 mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

2021 DLH 138 Modification de garanties d'emprunt finançant des opérations de logement social réalisées par ELOGIE-SIEMP

2021 DLH 187 Réalisation, 210 rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 17 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (453.900 €)

2021 DLH 205 Réalisation, 226, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 32 logements sociaux (15 PLA I - 12 PLUS - 5 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (1.332.390 €).

2021 DLH 387 Réalisation, 9-11A rue Pavée (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 12 logements (7 PLA I et 5 PLUS) et d'une résidence sociale (26 PLA-I) par Paris Habitat-Subvention (3.676.977 €)

2021 DLH 232 Réalisation dans l'arrondissement Paris Centre d'un programme de rénovation de 11 immeubles comportant 105 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1.064.862 €)

2021 DLH 291 Réalisation 5/7/9 rue des Deux-Boules, 16 rue Bertin-Poirée (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par IMMOBILIERE 3F - Subvention (273.100 €)

2021 DLH 438 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP – Subvention (85.080 €)

2021 DLH 339 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 27-29 rue Léopold-Bellan / 82 rue Montmartre (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 13 logements sociaux

2021 DLH 340 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 29 rue Michel-Lecomte (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 8 logements sociaux (5 PLA I - 3 PLUS)

2021 DLH 342 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 87, rue Saint-Martin (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS)

2021 DLH 345 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 12, rue Saint-Anastase (3e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 5 logements sociaux (3 PLAI et 2 PLUS)

2021 DLH 391 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 2 rue de Beaujolais/3 rue des Petits-Champs (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 6 logements sociaux

2021 DLH 394 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 24, rue Mondétour (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 6 logements sociaux (4 PLAI et 2 PLUS)

2021 DLH 396 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 23-25 rue des Deux-Ponts / 50 rue Saint-Louis-en-l'Île (Paris Centre) - réalisation d'un programme de conventionnement de 3 logements

2021 DLH 402 Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 84 rue Quincampoix (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 5 logements sociaux (3 PLAI - 2 PLUS)

2021 DLH 420 Location de l'immeuble 12, rue de Béarn (Paris Centre) à Elogie-Siemp - avenant à bail emphytéotique

2021 DLH 444 Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux

2021 DLH 459 Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation

2021 DLH 460 Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

VPC 2021 40 Vœu déposé par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault et les élu.e.s du groupe Paris Centre en Commun relatif aux changements de destination des bureaux en locations touristiques saisonnières

2021 SG 77 Transformations Olympiques - Subventions (400 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

VCEUX

VPC 2021 32 Vœu déposé par Aurélien VÉRON et les élus du groupe Changer Paris Centre relatif à l'avenir du portail de l'Hôtel Raoul

VPC 2021 37 Vœu déposé par Pacôme RUPIN relatif aux travaux de pérennisation des « coronatrottoirs » et d'enlèvement du mobilier urbain temporaire, notamment les plots jaunes.

VPC 2021 38 Vœu déposé par Luc FERRY et le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour à une offre à 100% sur toutes les lignes de transport en commun

VPC 2021 41 Amendement au vœu V PC 2021 41 déposé par Florent GIRY relatif l'amélioration de la sécurité routière du carrefour Pont de Sully / Quai Henri IV

QUESTIONS ORALES AU MAIRE

QPC 2021 11 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Pacôme RUPIN, au nom du Groupe Indépendants et Progressistes

QPC 2021 12 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Christel TORIELLO et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative à l'implantation de « Salles de consommation à moindre risque » à Paris Centre

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL.

La séance ouvre à 19 heures 10.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose de démarrer ce Conseil, un peu dépeuplé ce soir, merci aux courageuses et courageux, qui sont venus écouter. Ils auront peut-être le plaisir, ou le déplaisir de nous écouter en ligne la prochaine fois, qui sait combien de temps nous allons faire ce Conseil de manière physique, mais pour l'instant nous sommes là.

J'annonce que nous avons 7 pouvoirs, ce qui est un record à ce jour, je ne les énonce pas, ils sont là.

2021 PC 33 Désignation du secrétaire de séance

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je commence par vous proposer de désigner un Secrétaire de séance, et dans l'ordre alphabétique, en tenant compte des absences, c'est Yohann ROSZEWITCH que je propose à la désignation populaire, s'il accepte et si vous l'acceptez.

Yohann ROSZEWITCH est accepté de manière unanime comme Secrétaire de séance.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 PC 34 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose également d'adopter la procédure d'urgence. Vous savez que nous n'aimons pas avoir à voter cette procédure d'urgence. Je crois que finalement, en fonction de l'ordre du jour qui a été un peu fluctuant, il s'agit d'une seule délibération à l'ordre du jour qui est arrivée hors délai et donc nous devons voter le mode d'urgence pour pouvoir en délibérer ce soir.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Communications

Une communication me revient, et qui concerne, je ne sais pas si vous allez arriver à voir la projection (*mauvaise visibilité*).

Je vous explique ce dont il s'agit. Nous avons chaque année à pareilles dates plusieurs communications sur différents budgets, et ce n'est pas forcément facile de s'y retrouver.

Le budget propre de la Mairie, présenté en Conseil par Luc Ferry, (le seul que nous votons ici et qui dépend entièrement de nous pour financer les fluides et autres dépenses des équipements publics rattachés à notre Mairie), n'est qu'une petite fraction de toutes les sommes que nous mobilisons au profit des habitantes et des habitants et de notre territoire.

Un autre exercice nous permet de valoriser une partie de ces autres fonds que nous mobilisons, du côté des investissements cette fois: c'est la communication qui présente les investissements localisés.

La sémantique est un peu complexe. Les investissements localisés sont rattachés à notre territoire et font l'objet d'une procédure un peu particulière.

Ces investissements localisés se subdivisent (comme vous le voyez dans la flèche située en bas), en investissements localisés de types 1 et 2.

Là ce sont les investissements localisés de type 2 qui se subdivisent en deux parties dont l'une est l'investissement d'intérêt général.

Cet investissement d'intérêt général font l'objet de nombreuses discussions entre les services de la Marie, de Paris Centre, des services techniques de la Ville, avant d'être actés en réunion plénière, en présence de tous les maires parisiens.

Les investissements localisés (le carré de gauche), représentent plus de 8 millions d'euros, et les investissements d'intérêt local, plus de 6 millions d'euros qui se

subdivisent entre une enveloppe « équipements de proximité » de 4 millions, et une enveloppe « espace public » de 2 millions.

Maintenant que je vous ai un peu détaillé cette architecture, je vais vous parler d'abord des investissements d'intérêt local qui forment la plus grosse enveloppe, et dans ces investissements d'intérêt local, de l'enveloppe « équipements de proximité ».

Si vous voulez bien, je vous propose de les regarder de plus près.

Dans ces investissements d'intérêt local version équipements de proximité, les bibliothèques, Marguerite Audoux, Charlotte Delbo et Arthur Rimbaud, font l'objet d'un investissement important de l'ordre de 200/220.000 €. Vous le savez, c'est le résultat de décisions d'investissements qui ont été prises par Jacques BOUTAULT – que je salue – pour Charlotte Delbo, et par moi-même pour Arthur-Rimbaud, notamment en vue d'en augmenter les surfaces. Les travaux de Charlotte Delbo sont en train de s'achever, elles sont magnifiques, et j'espère que nous aurons ensemble une inauguration commune quand elles seront finalement livrées, sans que la bibliothèque n'ait à subir de fermeture. Je souligne qu'Arthur Rimbaud a pu « préempter » en quelques sortes tout un côté du quadrilatère de l'Académie du climat et je nous en félicite collectivement.

C'est un financement qui se matérialise à hauteur de 220.000 €.

Ensuite, nous avons évidemment la grosse ligne budgétaire, et je voudrais insister sur le fait que c'est le plus gros montant dont nous allons parler ce soir qui concerne la Direction des affaires scolaires, avec des travaux dans une douzaine d'écoles importants, qui concernent les menuiseries, des sols, des cours Oasis, et qui atteignent un total de 2.5 millions. C'est de loin le plus gros montant, et si nous ajoutons les travaux des crèches, des établissements de petite enfance pour 745.000 €, alors nous avons 3.2 millions, presque la moitié de l'enveloppe des investissements localisés qui est consacrée à nos équipements accueillant des enfants, et je dois dire que c'est une source de fierté.

Nous pouvons y ajouter la DJS, avec essentiellement le gymnase Saint-Merri et le centre d'animation des Halles pour 80.000 €, et vous avez l'essentiel des équipements de proximité.

Ensuite, sur l'espace public, pour un total de 2.3 millions, vous avez beaucoup de rénovations de squares, un sous-total pour la Division des espaces verts qui représente 465.000 €.

Je précise que ce sont les chiffres d'investissements d'intérêt local 2022, donc tous les travaux qui ont été accomplis et qui continuent à l'être sous la vigilance de Karine BARBAGLI dans nos écoles et nos crèches, le sont encore sur des financements 2021. Donc je parle bien de nouveaux financements, et pour ce qui est des espaces verts ce sont 465.000 € de nouveaux financements en 2022 et plus de 200.000 € en 2023 déjà prévus.

Je passe ensuite à tout ce qui concerne la voirie dont le sous-total est de 1.9 millions d'euros de réfection. Dans la définition des investissements d'intérêt local, on parle de voies secondaires, il y a parfois des réfections de chaussées sur des axes qui sont, de mon point de vue, principaux : les quais, le boulevard Morland, mais qui sont des interventions de réfection de chaussée. Je vais parler dans un instant des interventions sur les voies primaires.

Cela conclut la partie investissements d'intérêt local qui, au terme de la loi BNL, doit faire l'objet d'une communication. Me voilà quitte de cette communication.

Elle ne concerne pas l'ensemble des investissements locaux, mais je vais quand même poursuivre en vous parlant des deux autres types d'investissements localisés, d'abord ce qui concerne les investissements importants sur la voirie, la voirie primaire ou les opérations importantes.

Le premier concerne le Marché aux fleurs, avec une première tranche de 600.000 € inscrits pour 2022 sur nos investissements localisés pour le lancement des études, (pour une opération d'un montant de 2.250.000 €).

Puis, l'Église Saint-Eustache avec une inscription de pratiquement 350.000 € pour le péristyle.

Cela ne décrit en rien l'intégralité des travaux qui sont très nombreux dans nos églises, à Saint-Gervais, à Saint-Merry, un peu partout, qui sont actuellement en cours mais sur des budgets d'investissements localisés de 2021, c'est pourquoi ils ne sont pas mentionnés ici.

J'ajoute, avant de mentionner les investissements localisés de type 2 qui concernent les opérations d'entretien des espaces verts, les gymnases, le patrimoine de voirie, représentent un total de 1.024.000 €, je signale, sans être exhaustif, un important investissement que nous avons souhaité pour le parc Nelson-Mandela, et un très important investissement pour la rénovation des sols et des pelouses du square Louis-XIII place des Vosges, pour 650.000 €, dont près de 300.000€ sur le budget 2022.

Je mentionne aussi les opérations sur les chaussées, tout à fait primaires, que sont les grandes chaussées du boulevard du Palais, du boulevard de Bonne-Nouvelle, du boulevard de la Madeleine, du boulevard des Capucines et de la place de la République. Ce sont des travaux importants pour 574.000 € budgétés en 2022 et qui sont sauvés de la négociation. Tout à l'heure je disais qu'il y avait une Conférence des arrondissements qui concluait les échanges avec la Ville et je vous annonçais que ceux-là ont été rassemblés dans le contexte d'installation de la zone de trafic limité de Paris Centre. Il était très important que nous puissions réfectionner la chaussée près des grands Boulevards et sur ces axes très importants pour des questions de bruit.

J'espère avoir été à peu près exhaustif sur l'exercice qui était demandé par nos règlements, mais je voudrais quand même signaler encore une fois, si je prends un peu de hauteur par rapport à cela, que ces investissements localisés, non

négligeables puisqu'ils représentent 8 millions d'euros, ne sont qu'une toute petite partie de l'argent que nous mettons en œuvre sur notre territoire. Pour mémoire, le budget participatif, qui a été voté en 2021, représentait 6 millions d'euros ; et cette année Embellir Paris, ce sont encore 5.5 millions d'euros ; le Plan Vélos c'est 250 millions à l'échelle de la Ville et si nous prenons le plan triennal, sur les trois prochaines années, ce sont 120 millions dont on peut estimer qu'une grande partie concernera Paris Centre puisque nous avons une partie importante des axes principaux ; Notre-Dame ce sont 150 millions, Saint-Gervais encore quelques millions ; la zone de trafic limité ce sont 10 millions d'euros simplement pour les aménagements qui l'accompagneront. Donc vous voyez que nous avons à notre disposition, selon les modes de concertation qui incluent la Mairie de Paris Centre de manière souvent étroite, énormément de montants. Je reviendrai projet par projet sur l'ensemble de ces grands projets.

Je vous remercie. Pardon pour cette communication un peu longue et avec des photographies très petites, nous allons vous les faire circuler, bien entendu, pour que vous ayez l'intégralité de la programmation 2022.

Je donne la parole, pour une communication sur la situation sanitaire et ses conséquences immédiates pour la Mairie, à Catherine TRONCA, adjointe à la Santé.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir.

La situation sanitaire est relativement grave, les taux d'incidence ont explosé ces derniers jours à Paris, ils dépassent les 300 alors qu'ils culminent autour de 240 au niveau national.

Les cas sont de plus en plus nombreux, en particulier chez les très jeunes enfants. Tout cela nous oblige à la plus grande vigilance, tant par le port des masques intérieurs et extérieurs aux marchés de Noël, mais aussi ne pas oublier les solutions hydroalcooliques et, évidemment, le rappel, la troisième injection.

Notre Conseil se réunit ce soir en présentiel car à cette date les consignes concernant les jauges n'ont pas évolué, mais nous allons anticiper les évolutions de cette cinquième vague en suspendant les cérémonies de vœux qui devaient se tenir au mois de janvier.

La campagne de la dose de rappel a débuté le samedi 27 novembre. Je rappelle qu'elle est ouverte à toutes les personnes de 18 ans et plus, dès cinq mois après la dernière injection ou infection à la Covid 19.

Le centre de vaccination municipal de Paris Centre, auparavant installé dans cette même salle, a désormais déménagé au 22 rue Malher, est tout à fait opérationnel, et aura atteint sa pleine puissance d'ici la fin de semaine. Il est ouvert sept jours

sur sept avec des amplitudes horaires élargies afin d'atteindre l'objectif parisien de 140.000 doses administrées par semaine.

Ainsi, d'ici à mi-février, c'est près d'1.6 millions de personnes à qui l'on aura pu proposer une dose de rappel.

La prise de rendez-vous s'effectue selon les mêmes modalités que jusqu'à présent, soit par la plateforme Doctolib, soit par le 3975. A l'heure où nous parlons, l'immense majorité des rendez-vous sont pourvus, mais de nouveaux créneaux s'ouvrent et s'ouvriront au fur et à mesure pour permettre à chacun de recevoir son rappel.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine. Je suis allé dimanche à notre nouveau centre de vaccination municipal rue Malher. Je dois dire que c'est une source de satisfaction pour nous car c'est un des deux seuls centres parisiens ouverts le dimanche, avec je crois celui du 18^e arrondissement ; on y vaccinait à tour de bras. Il est vrai que la prise de rendez-vous est compliquée sur Doctolib, les créneaux s'ouvrent à certains moments et ne s'ouvrent pas à d'autres, mais n'hésitez pas à vous rendre au centre, ils peuvent prendre des rendez-vous sur place, pas le jour même, mais tous les gens qui y sont allés ont eu des rendez-vous dans les jours qui suivaient et vous trouverez vraisemblablement un créneau assez proche dans le temps. J'encourage tout le monde à aller faire sa troisième dose, si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes éligibles désormais du moment que vous êtes adulte, d'autant plus qu'elle sera bientôt obligatoire pour le pass sanitaire avant 7 mois.

Nous vous annoncerons dès que possible ce qu'il en sera pour le prochain Conseil ainsi que pour les événements du début de l'année. Vraisemblablement les vœux seront sans cocktail et sans buffet, et peut-être même ne se tiendront pas et nous restons attentifs aux déclarations du Gouvernement. Nous encourageons bien sûr aussi le télétravail.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous entrons véritablement dans ce Conseil avec les premières délibérations, qui sont consacrées au domaine de la culture, donc sans surprise c'est Benoîte LARDY qui commence avec la délibération qui porte sur le Théâtre de la Ville.

2021 DAC 58 Subvention d'investissement (600.000 €) et convention avec l'association

Théâtre de la Ville (Paris centre, 8^e, 18^e)

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous et à toutes. La DAC 58 concerne le Théâtre Sarah-Bernhardt. Je dis Sarah Bernhardt tout à fait volontairement parce que j'aimerais qu'à l'occasion de la réouverture de ce théâtre, qu'il retrouve le nom de Sarah-Bernhardt. Il s'appelait le Théâtre Sarah-Bernhardt jusqu'à l'Occupation, ce nom lui a été retiré à cause des origines juives de Sarah Bernhardt, et en 1965 il a été nommé Théâtre de la Ville, depuis, accolé à ce nom, il disparaît de plus en plus de toute appellation, de toute mémoire collective et va finir par être oublié des générations futures. Je trouve que cela suffit, d'abord l'invisibilité des femmes dans l'histoire, on fait tout pour les ramener, Sarah Bernhardt en fut la locataire, elle l'a acheté, ensuite elle en fit la gloire, et il faut se rappeler que Sarah Bernhardt a été la plus grande actrice de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Je forme le vœu, j'en profite, pour qu'à la réouverture, on rappelle ce théâtre, le théâtre Sarah-Bernhardt, et j'espère, mes chers collègues, que vous me suivrez dans ce vœu. Pardon d'avoir fait ce long préambule.

Après la période de travaux, la réouverture aura lieu en 2022-2023. Pour cette réouverture, il faut un plan d'investissements qui porte sur le rééquipement scénique et technique d'une part, et d'autre part sur des aménagements nécessaires à la bonne exploitation du site.

Afin de soutenir la première phase de ce programme d'investissements à la réinstallation du théâtre Sarah-Bernhardt sur son site historique, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissements de 600.000 €, un acompte de 80% à la signature de la convention et le solde sera versé sur présentation des factures et des pièces justificatives justifiant la réception des matériaux et travaux. Je vous invite, chers collègues, à bien vouloir voter cette délibération et mon vœu.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Alors, c'est une délibération, pour le vœu nous verrons, et ce vœu a déjà été fait à la mairie du 4^e arrondissement, à l'initiative de Karine Taieb. Il me semble que cela n'attend plus que la réouverture du Théâtre de la Ville dans son site, puisqu'il s'agit de son site principal de la place du Châtelet, et ce sera fait normalement, j'y tiens aussi beaucoup.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Nous sommes très heureux de cette réouverture du théâtre Sarah Bernhardt. En revanche, sur ce vœu, nous nous abstiendrons pour une raison d'incertitude. Les travaux du Théâtre de la Ville, très bel établissement parisien, devaient se terminer en 2020, puis le Covid est arrivé, maintenant on parle de 2022 voire 2023. Le budget dépasse de 25% les 26 millions initiaux prévus, et nous apprenons dans un Tweet qu'il y aura une salle supplémentaire, un hall multi-usage, un geste architectural fort qui n'était pas prévu à l'origine. Cela signifie que nous nous éloignons de la délibération initiale. Sur cette gestion du chantier, nous ne votons

pas contre mais nous nous abstenons pour nous tenir à distance de ces hésitations et de ce retard un peu excessif.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, j'en prends note. Je ne sais pas à quel Tweet il est fait référence ici, mais le Théâtre de la Ville est un sujet pratiquement discuté à chaque conseil d'arrondissement ou de secteur. Il a fait par exemple l'objet d'une discussion au Conseil de Paris, lors de cette grande délibération sur les grands projets de la Ville, à l'occasion duquel ces retards ont été justifiés, mais je n'ai pas eu connaissance d'un geste architectural, il y avait surtout des contraintes qui ont été imposées par la découverte d'amiante et la mise en place de dispositifs exigés par l'Inspection du travail. Je veux bien que nous regardions et que nous revenions sur ce sujet s'il y avait encore des nouveautés. Nous espérons que le Théâtre de la Ville Sarah-Bernhardt rouvrira très bientôt, l'année prochaine sur la place du Châtelet. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre la DAC 58 ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec 4 abstentions (A. Veron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)

2021 DAC 60 Signature d'avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e) et subvention (51.000 €) à l'association La Place – Centre culturel hip hop

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

La DAC 60 concerne La Place, le centre culturel Hip hop aux Halles. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle de 51.000€ et d'un avenant à la convention d'investissements existante. En fait, il s'agit, d'une part, de prolonger d'un an, c'est-à-dire au 31 décembre 2022, la convention d'investissements actuelle qui arrive à terme le 31 décembre 2021, et d'autre part, d'attribuer un complément de subvention de fonctionnement de 51.000 € au titre de l'année 2021.

En raison du contexte sanitaire, de la fermeture des lieux, les travaux d'aménagement et de rénovation que l'association s'était engagée à faire ont été retardés donc elle demande à prolonger d'un an, de manière à pouvoir respecter les engagements relatifs à cette convention. Cette prolongation amène une demande de subvention de 51.000 € supplémentaires pour cette année, le Covid ayant eu des conséquences importantes sur les recettes d'activité du centre et La Place a néanmoins pu maintenir une offre dynamique, dont une partie fut proposée gratuitement. C'est pourquoi il vous est demandé d'attribuer un complément exceptionnel de 51.000€ au montant de la subvention de fonctionnement initialement fixé pour l'année 2021, ce qui porterait cette somme à 1 041 000€, ce que je soumets à votre approbation.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

A l'occasion de cette demande de subvention pour l'association La Place, qui fait un travail sur le hip-hop, qui sont des arts parfois transgressifs, nous rappelons notre soutien à sa directrice qui fait à nouveau l'objet d'attaques dégradantes et pas à la hauteur du personnage. J'espère que la Mairie restera solidaire avec elle.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je m'associe à ce soutien.

Je vous propose que nous votions cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 593 Subvention (1.000 €) à l'association La Cité, société historique et archéologique des 3e, 4e, 11e et 12e arrondissements de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit de l'association La Cité, société historique et archéologique des 3^e, 4^e, 11^e et 12^e arrondissements. Cette subvention est au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre, c'est-à-dire que c'est nous, Paris Centre, qui l'a proposée.

Nous avons souhaité que cette association bénéficie d'un soutien de la Ville. La Cité créé en 1901a pour objet d'étudier l'histoire de ces arrondissements et leur évolution. Elle organise tout au long de l'année des visites commentées, des conférences, et édite un bulletin qui reprend certains thèmes des conférences. Évidemment les visites ont été un manque sur le budget attendu en raison de la crise sanitaire, certaines ont pu être reportées, d'autres pas tout comme les conférences.

Notre subvention concerne la possibilité pour eux d'éditer, en participant aux frais d'impression, du bulletin annuel de la société La Cité.

Je vous prie de bien vouloir accepter cette subvention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On ne vous entend pas très bien.

Merci Benoîte. Donc il s'agit de La Cité, c'est la première de deux délibérations qui viennent conclure nos salves de crédits Bloche. En trois séances, novembre et décembre, nous aurons donc voté des crédits Bloche pour 1 000 euros, et nous allons en reparler à la prochaine délibération.

Nous pouvons peut-être les voter de manière groupée avec la DAC 594.

2021 DAC 594 Subvention (4.500 €) à l'association culturelle des bouquinistes de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ce sont toujours les crédits Bloche et là cela concerne les bouquinistes. Je ne vais évidemment pas vous présenter les bouquinistes des quais de la Seine, nous avons souhaité que l'association culturelle des bouquinistes bénéficie de ce soutien pour un montant de 4.500 €. Ils font partie du charme des bords de Seine et surtout constituent un patrimoine littéraire historique. Depuis octobre 2021, grâce à la campagne menée par son président Jérôme Callais, les bouquinistes des quais sont inscrits au patrimoine culturel et immatériel français.

En 2021, l'association des bouquinistes a participé au Salon international du livre rare au Grand Palais éphémère, elle prépare à présent une exposition de portraits des bouquinistes des quais de Paris qui sera accueillie au Grand Palais éphémère, puis accueillie ici même, sur les grilles du square Elie-Wiesel, et à cette fin, je vous invite à bien vouloir attribuer une subvention de 4.500 € à l'association culturelle des bouquinistes de Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Benoîte, et je précise que Jérôme Callais sera décoré par la Ville de Paris à la mairie de Paris Centre cette semaine. Nous sommes très heureux de cette collaboration avec les bouquinistes qui vise à les mettre en valeur.

Je vous propose de voter ces deux délibérations qui clôturent cette attribution des crédits de loge pour l'année 2021, à savoir la DAC 593 et la DAC 594.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2021 DAC 694 Signature d'un pacte adjoint relatif au don de l'œuvre *Le Départ des fruits et légumes du cœur de Paris le 28 février 1969* de Raymond Mason - église Saint-Eustache, Paris Centre

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit ici de la signature d'un pacte adjoint relatif à un don de l'œuvre de Raymond Mason, intitulée *Le Départ des fruits et légumes du cœur de Paris le 28 février 1969*.

Raymond Mason, qui est né en 1922 et mort en 2010, est un peintre et sculpteur britannique qui vivait à Paris et qui fut le témoin en 1969 de la disparition des Halles de Baltard et du départ de tous les acteurs de la vie du quartier, les maraichers, les bouchers, tous les corps de métiers installés et travaillant dans ce quartier depuis le XIX^e siècle. Il réalisa une œuvre monumentale afin que chacun conserve le souvenir de cet événement historique, de trois mètres sur trois mètres et de 13 centimètres d'épaisseur. L'œuvre était prêtée depuis 1975 à la paroisse Saint-Eustache, par la Fondation William Louis-Dreyfus. L'œuvre se trouve

actuellement à l'église Saint-Eustache, en la chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs.

Désireux que l'œuvre soit attachée à l'église Saint-Eustache, sous un régime juridique propre à assurer sa conservation et son exposition au public dans les meilleures conditions, le conseil de la Fondation William Louis-Dreyfus a fait don de cette œuvre à la Ville de Paris. La mention « donation de la Fondation William Louis-Dreyfus » sera apposée à celle-ci et l'œuvre inscrite à l'inventaire de la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la Ville de Paris.

Un don doit s'accompagner de la signature d'un pacte définissant les conditions et les charges liées à ce don. Pour résumer, la Ville s'engage à entretenir, assurer et protéger cette œuvre et à ne pas changer sa place sans l'avis de la fondation. Cette dernière, de son côté, cède tous les droits.

Je vous prie de bien vouloir donner un avis favorable à la signature de ce pacte.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Benoîte. Nous sommes nombreux à regretter la destruction des Pavillons Baltard et que les Halles soient parties en 1969, mais tout aussi heureux qu'il en reste une trace à Saint-Eustache.

Cette œuvre va entrer à l'inventaire de la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la Ville. Le patrimoine de la Ville qui s'enrichit de cette œuvre.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 730 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec AMACLIO Productions

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public. Cette délibération porte sur l'activation provisoire de l'ex-parc de stationnement sous Notre-Dame fermé depuis l'incendie qui ne sera pas réexploité en tant que tel dans l'immédiat étant donné les études d'aménagement en cours des abords de la cathédrale.

La Ville a retenu l'idée proposée spontanément en début d'année par la société de production Amaclio d'y organiser une activité ouverte au public mettant en valeur la richesse architecturale et historique de Notre-Dame et qui permettra de satisfaire les attentes des Parisiens et touristes pendant les années de restauration. Ce seront des visites en réalité virtuelle du site de Notre-Dame.

Suite à cette proposition, et conformément aux articles du Code général de la propriété des personnes publiques, un appel à projet concurrentiel a été publié en mars dernier dans le *Bulletin officiel des marchés publics* et le *Journal officiel de l'Union européenne*, avec comme date limite de remise des propositions 16 avril.

Les offres reçues, en l'occurrence Kléber Rossillon et Amaclio Productions, ont été étudiées et analysées par les trois services pilotant ce projet, à savoir le Secrétariat général, la Direction des affaires culturelles et la DEVE.

Elles ont fait l'objet d'une négociation le 28 octobre et le 3 novembre dernier, et c'est celle d'Amaclio Productions qui a été retenue, aussi attractive que son concurrent, mais beaucoup plus raisonnable.

Amaclio Productions présente une œuvre solide et cohérente, sans transformation importante de l'ouvrage, permettant ainsi de prévoir une mise en œuvre rapide, peu contraignante, facilement réalisable, ce que Kléber Rossillon n'est pas parvenu à démontrer, avec des travaux très lourds et un financement incertain.

Bien qu'induisant un niveau de redevance plus modeste, avec un chiffre d'affaires plus faible, la proposition financière d'Amaclio Productions, avec une part de redevance fixe de 50.000 € est également plus sécurisante pour la Ville de Paris en cas de fréquentation plus faible, alors que la proposition financière de Kléber Rossillon repose essentiellement sur un fort niveau d'entrée.

Le projet d'Amaclio Productions, nommé *Eternelle Notre-Dame*, est une visite de Notre-Dame Paris immersive intégralement en réalité virtuelle d'une durée de 40 à 45 minutes. Guidés par un compagnon bâtisseur virtuel, les visiteurs, invités à se mouvoir dans diverses salles d'exposition équipées d'un casque VR, se voient évoluer dans l'édifice et ses abords à différentes périodes de son histoire. Ce sera l'occasion de découvrir les aspects moins connus du site et les techniques de construction de l'édifice, mais aussi les personnages et les grands événements nationaux de la capitale. Le réalisme de la reconstitution en réalité virtuelle de la cathédrale sera basé sur des relevés scientifiques et sources historiques. L'exposition repose sur 3 axes : spirituel, architectural et historique. Le visiteur est actif et en interaction avec son environnement.

Je vous invite à autoriser cette convention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas une petite délibération car nous parlons de la manière d'animer les alentours de la cathédrale pendant les rénovations. Évidemment, l'idée est très bonne de proposer une visite en réalité virtuelle. Ce qui m'étonne dans cette délibération, c'est que finalement ce sont les services qui ont fait le choix d'un prestataire, qui à mon sens est une offre de services importante pour les Parisiens et ceux qui aiment visiter Paris, parce que pouvoir visiter la cathédrale de manière virtuelle est un moyen d'y donner accès.

Je pense qu'il aurait été préférable que les élus puissent faire partie d'un jury. Je ne comprends pas pourquoi c'est un choix des services, qui en plus ne me paraît pas pertinent.

Pas pertinent car il y a, je crois, sur les deux projets, un projet beaucoup plus ambitieux que l'autre et qui me paraît plus intéressant, et une des différences entre les deux projets est l'offre financière.

Je n'ai pas le sentiment que 50.000 € de redevance soit une somme extraordinaire pour la Ville de Paris, et le choix d'une offre moins risquée me paraît tout à fait surprenant. Je crois que la réversibilité de l'offre plus ambitieuse était prise en charge par le prestataire et donc ne me paraissait pas relever de difficultés.

C'est dommage parce que leur projet permettait de retracer l'histoire et l'atmosphère des alentours de la cathédrale avant qu'Hausmann revoie en partie l'Île de la Cité. Cela me paraissait plus intéressant, et avec peut-être plus de possibilités si l'offre fonctionnait d'accueillir beaucoup plus de visiteurs et donc de faire un chiffre d'affaires plus conséquent.

Monsieur la Maire, je voulais vous demander si vous pouviez expliquer pourquoi c'est un appel d'offre qui n'a sollicité que les services.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je ne vais pas répéter ce que vient de dire Pacôme RUPIN, mais je partage son étonnement et je trouve en plus bizarre que l'on soumette au vote cette délibération alors que le choix est fait. Nous sommes là en chambre d'enregistrement et c'est la même chose dans ce Conseil et au Conseil de Paris.

Je pense qu'il y a un vrai souci, surtout qu'il s'agit de deux projets très différents l'un de l'autre, et je trouve que donner notre accord à un projet qui ne sert qu'à faire la queue pour mettre un casque sur la tête n'est pas très intéressant, alors que dans l'autre cas on se promène dans un lieu qui évoque l'occupation de ces sous-sols pendant leur histoire, donc on découvre ne plus des choses qu'on ne connaissait pas. C'est une façon d'attirer de nouveaux publics pour découvrir ces sous-sols et ce qu'ils étaient avant le parking.

Je pense que le deuxième projet est beaucoup plus intéressant que le projet que l'on nous propose aujourd'hui. Il y a en effet cette énorme différence de redevance, de 50.000 € à un million d'euros, et le reproche fait à la société Kléber Rossillon est que c'est beaucoup plus compliqué à démonter, mais c'est dans le cahier des charges et la société s'est engagée à le faire.

La société Kléber Rossillon n'est pas une petite société, ils gèrent énormément de sites culturels en France, ils ont prouvé leur capacité à faire, à respecter et à donner envie de voir les lieux alors qu'avoir un casque sur la tête, il n'y a pas besoin d'un parking pour le mettre.

Je ne trouve pas les deux propositions à égalité et donc je pose la même question : comment ce choix a été fait ?

Ça faisait deux ans que la société Amaclio, c'est Orange derrière, était prête et s'il y a eu cet appel concurrentiel c'est parce qu'il y avait ce projet qu'il fallait faire passer. C'est vrai, je trouve qu'il y a un vrai souci sur cette délibération.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Je rejoins évidemment ce qu'on dit Pacôme RUPIN et Corine FAUGERON sur la méthode et l'approche.

J'imagine que dans ce projet il y a l'idée de réversibilité rapide donc d'intégration dans le projet général des abords de Notre-Dame de Paris.

Je m'interroge sur l'utilisation qu'on fait d'un parking souterrain, des volumes assez restrictifs. Il y a quand même un besoin dans le quartier, avec une fréquentation très intense, de parkings pour les cyclistes, ce pourrait être un espace tout à fait approprié, la Préfecture de police pourrait y garer ses véhicules au lieu de les mettre sur les quais.

Il y a d'autres parkings autour de l'Île de la Cité, mais celui-ci est quand même judicieux, il est sur de grands axes, et même s'il y a du trafic, le trafic de transit va se pérenniser.

Il y a beaucoup de gens qui vont venir et ce parking devrait être consacré à leurs moyens de locomotion.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je n'ai pas de réponse quant à savoir pourquoi cette procédure a été choisie plutôt qu'une autre. Je confirme que nous n'avons pas été consultés sur ce choix, il y a néanmoins une délibération, il appartient à chacun de la voter ou non.

Si le Conseil de Paris Centre et après lui le Conseil de Paris votent contre, j'imagine qu'un autre projet sera choisi ou une autre procédure désignée. C'est quand même soumis à notre approbation, certes après que le premier choix a été fait par les services.

Je ne vais pas justifier le choix qui nous a été présenté comme tel. En effet la société Amaclio utilise la licence qu'elle avait avec Orange pour proposer une visite en réalité virtuelle qui se fait avec un compagnon bâtisseur, elle a quand même un certain nombre d'intérêts non négligeables. Je n'ai pas regardé les deux offres en détail, je n'ai que la délibération pour voter.

Je voudrais simplement revenir sur la question d'Aurélien Veron sur le parking. J'entends, mais je crois que quelque chose demande à être explicitée, qu'il n'a jamais été question que le parking puisse être exploité depuis l'incendie. Dans un premier temps, l'ensemble du parking a été réquisitionné car il était nécessaire, dans son entièreté, au chantier de reconstruction, puis dans un second temps, et c'est ce qui fait la faisabilité de ce projet, une partie a été rétrocédée.

Mais il n'y a pas de parking possible puisque la sortie de secours et l'issue du parking sont situées à l'intérieur du périmètre du chantier, qui vous le savez est

extrêmement sécurisé, notamment pour des histoires de plomb, donc il est impossible que ce parking soit exploité pendant toute la durée des travaux. Seule une exploitation partielle a été permise récemment.

Le projet fait l'objet d'un consensus absolu et d'une association très étroite entre l'État, le Diocèse et la Ville de Paris. Je veux aussi dissiper toute idée que l'on aurait pu utiliser le parking pendant la durée du chantier.

Je vous propose que l'on vote, et vous pouvez voter librement sur cette délibération.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je voudrais juste ajouter, qu'effectivement c'est une entreprise moins connue et moins impliquée sur le chantier, donc d'une certaine manière c'est donner une chance à une entreprise moins impliquée. De plus, c'est vraiment elle qui en a eu l'idée, cela a été une proposition spontanée d'utiliser ce sous-sol de cette manière.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas Orange, c'est une société qui a une licence Orange.

Je vous propose que nous votions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec 1 vote contre (P. Rupin) et 9 abstentions (C. Faugeron, A. Bouri, R. Rémy-Leleu, J. Boutault, J.-P. Maurel, A. Veron, J. Rouet, A. Sigwalt et C. Toriello).

2021 DAE 272 Subventions de fonctionnement (5.500.000 €) et d'investissement (249.000 €) et conventions avec l'association Forum des images (1er).

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération revient chaque année, le Forum des images fait partie des structures soutenues par la Ville de Paris.

La subvention d'investissement varie d'une année sur l'autre en fonction des travaux et des investissements à réaliser.

Au titre de l'année 2022, c'est une subvention de 5.500.000 € en fonctionnement et 249.000 € en subvention d'investissement destinés à la refonte du site, au renouvellement des équipements de vidéo projection et de l'aménagement des salles.

Je pense que ce n'est pas le peine que je vous rappelle ce que fait le Forum des images, je vous demande donc, chers collègues, de donner un avis favorable à cette subvention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Comme d'habitude, suivant les prescriptions du déontologue de la Ville, ceux qui siègent aux Conseils d'administration des structures de type associatives ne prennent pas part au vote.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Sur cette délibération, nous allons voter pour en accord avec le groupe, simplement une petite remarque. En parcourant la délibération et les justificatifs d'utilisation des fonds, nous nous étonnions du faible niveau d'informations fournies. Évidemment c'est une structure qui est connue, reconnue, mais il est vrai que pour un montant de 5.5 millions d'euros nous aurions souhaité avoir plus d'informations sur l'utilisation de la subvention de l'année dernière, par exemple. Petite remarque également, les documents sont coupés, les informations ne sont pas visibles. On peut simplement regretter cet état de fait.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Il ne faut pas hésiter à solliciter un membre du Conseil d'administration, si les documents ne sont pas lisibles, nous demanderons qu'ils soient fournis à l'ensemble du Conseil, vous avez parfaitement raison. Pour le reste, les questions précises, nous pouvons les transmettre directement au Forum des images. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité avec 3 NPPV (A. Weil, R. Rémy-Leleu, A. Veron).

2021 DAC 410 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Baudelaire au 17 quai d'Anjou, à Paris 4^e

Yohann ROSZEWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Figure incontournable de la littérature française, Charles Baudelaire a passé presque toute sa vie à Paris, qui fut une source d'inspiration pour le théâtre de ses frasques. Le 9 avril 2021 a marqué le 200^e anniversaire de sa naissance.

Le poète a eu, au cours de sa courte vie, une quarantaine de domiciles dans la capitale. Du quartier latin où il est né et où il passera les 20 premières années de sa vie, au quartier de Courbevoie en passant par les ruelles de l'Île Saint-Louis, il n'a cessé d'arpenter les rues parisiennes. Après quelques semaines passées à l'Île Maurice et à l'Île de la Réunion en 1841, il rentre à Paris et s'installe sur l'Île Saint-Louis, ce sera le lieu où Baudelaire passera les plus belles années de sa vie. Le poète aime se promener sur l'Île et être au cœur de Paris sans pour autant en subir le chaos. De mars 1842 à juin 1843, il vit au 22 quai de Béthune, immeuble sur lequel une plaque figure déjà. Il emménage ensuite au 17 quai d'Anjou dans le célèbre hôtel de Lauzun. Le propriétaire loue une partie des salles à Baudelaire ainsi qu'à d'autres écrivains, comme Théophile Gautier. Ils y mènent une vie de bohème, participent à des diners, où ils consomment une confiture verte

notamment, à base de haschisch, formant ainsi le fameux Club des Hashischins. Baudelaire relatara ses expériences dans *Les Paradis artificiels*.

L'objet de cette délibération est d'apposer une plaque commémorative à cette adresse à l'occasion du bicentenaire de sa naissance, le texte sera le suivant : « Charles Baudelaire, 1821-1867, a habité au troisième étage de cet hôtel particulier de l'automne 1843 à l'été 1845 ».

Il y publiera sa première œuvre de critique d'art, *Le Salon de 1845*. Baudelaire restera ensuite tout au long de sa vie le poète de la mélancolie, mais aussi le poète de Paris. En 1857, la publication du recueil *Les Fleurs du mal* vaut au poète et à son éditeur une condamnation en correctionnelle pour outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs. Le recueil reparait en 1861 dans une édition augmentée qui contient la section *Tableaux de Paris* et par exemple le poème *Le Cygne*, dédié à Victor Hugo et qui contient les vers « Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville change plus vite, hélas ! Que le cœur d'un mortel) »

A la fin de sa vie, Baudelaire s'installe à Bruxelles avant de revenir à Paris en 1866 où il meurt l'année suivante à l'âge de 46 ans.

Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Le vieux Paris n'est plus, comme quoi la nostalgie du vieux Paris a déjà au moins deux siècles.

Je vous propose de voter sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 54 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet et passons au thème de l'attractivité économique.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Marchands de glaces, cafés à emporter, crêpes à déguster sur le pouce en déambulant dans Paris, quand nous sortons d'une exposition, quand nous passons dans le centre de Paris entre deux rendez-vous professionnels, pour les visiteurs et touristes de France et du monde entier, ces kiosques répartis à des emplacements stratégiques nous permettent de nous rafraîchir, de nous restaurer pour un budget modique, avec des produits sains qui font la joie de toutes les générations. Et dans ce panel, on trouve aussi les manèges qui fournissent aux enfants des souvenirs impérissables.

Toutes ces activités économiques sur la voie publique et dans les espaces verts font l'objet d'autorisations de longue durée délivrées par la Ville. Depuis

l'ordonnance du 17 avril 2017, une procédure de mise en concurrence préalable est obligatoire, ces emplacements sont donc attribués après appels à propositions et précisent les conditions d'exploitation. Quatre appels à propositions pour l'attribution de 103 emplacements commerciaux ont eu lieu entre novembre 2019 et août 2021, 93 emplacements ont été attribués, dont quatre à Paris Centre, 10 emplacements infructueux dont un à Paris Centre. Je rappelle que ces derniers peuvent, une fois que l'appel d'offre a été déclaré infructueux, être attribués par une procédure de gré à gré. Pour Paris Centre, il faut préciser les emplacements attribués, il s'agit de :

- Quai François-Mitterrand, à l'angle du Pont des Arts. Il s'agit d'un triporteur qui propose différentes boissons et rafraichissements et petites pâtisseries. Surface du kiosque à 102 m², redevance annuelle de 2.146,20 €.
- 19-21 boulevard Montmartre, c'est aussi un kiosque alimentaire. Il s'agit d'une société qui propose des produits bio issus de l'agriculture durable, avec un emplacement fixe 8 m², la redevance est de 8.584,80 €.
- 3-5 boulevard des Capucines, il s'agit d'un kiosque alimentaire également, intitulé *Plaisirs et Traditions* avec un emplacement fixe 6 m² et une redevance de 17.520 € pour trois ans.

Vous voyez que les redevances varient en fonction de la commercialité de l'emplacement et du type de dispositif qui est autorisé.

- Métro Saint-Paul, tout le monde connaît le manège qui fait la joie des petits habitants du 4^e arrondissement. Cette concession attribuée à deux sociétés qui se la partagent, six mois chacune. Il s'agit d'un manège de huit mètres de diamètre, dont la redevance est de 2.500 € pour la période de mars à août, et d'une redevance modulée par année qui aboutira à une redevance annuelle de 3.100 €. Ce manège est opéré de septembre à février.

Le montant total des redevances pour tout Paris s'élève à 617.000 € et pour Paris Centre 33.750 €

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Les prochaines délibérations concernent les illuminations et je vous propose de les présenter de manière groupée.

2021 DAE 196 Subvention (4.300 €) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (4e).

2021 DAE 197 Subvention (2.700 €) à l'association bienvenue au village Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (1er).

2021 DAE 204 Subvention (28.000 €) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (1er).

2021 DAE 230 Subvention (11.100 €) à l'association des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (2e, 3e, 9e).

2021 DAE 235 Subvention (6.500 €) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (2e).

2021 DAE 246 Subvention (2.500 €) à l'association des commerçants de l'ilot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (4e).

2021 DAE 253 Subvention (5.400 €) à l'association des commerçants Bretagne Enfant Rouge pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (3e).

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit bien des délibérations DAE 196, 197, 204, 230, 246 et 253.

Elles concernent les subventions que nous attribuons chaque année aux commerçants pour les illuminations de Noël.

La Ville de Paris, je le rappelle en anticipation, est attentive à ce ces illuminations soient les plus respectueuses possibles de l'environnement et conformes aux prescriptions de la Ville qui existent depuis 2014 en termes de consommation d'énergie. Donc, une durée maximale de sept semaines, une extinction à 2h du matin, et l'utilisation d'ampoules à basse consommation, ce qui diminue de moitié la consommation d'énergie.

Ces commerces sont très nombreux à Paris, il existe donc de nombreuses associations de commerçants. Nous en avons identifié 55 et d'autres se créent régulièrement.

C'est dire qu'avec seulement sept dossiers déposés à la Direction des affaires économiques de la Ville, nous sommes en réalité dans une fourchette tout à fait raisonnable de soutien aux commerçants. Je vais maintenant vous donner les détails pour chaque association.

DAE 196

Il s'agit de l'association Au fil de l'eau, sur l'Île Saint-Louis.

Budget total : 19.500 €

Subvention : 4.300 €, soit 22% du budget

DAE 197

Il s'agit de l'association Bienvenue au village Montorgueil.

Budget total : 9.000€

Subvention : 2.700€, soit 30% du budget

DAE 204

Il s'agit du groupement des exploitants du centre des Halles.

Budget total : 280.000 €, à la hauteur de son centre commercial qui regroupe plus de 150 commerçants.

Subvention : 28.000 €, soit 10% du budget

DAE 230

Il s'agit de l'association des commerçants des Grands Boulevards qui regroupe des commerçants des 2^e, 3^e et 9^e arrondissements.

Budget total : 44.000 €

Subvention : 11.100 €, soit 25% du budget

DAE 235

Il s'agit de l'association du quartier Montorgueil, c'est la partie de la rue Montorgueil située dans le 2^e arrondissement.

Budget total : 24.850 €

Subvention : 6.500 €, soit 26% du budget

DAE 246

Il s'agit de l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe, qui s'est beaucoup développée ces dernières années, ce dont nous nous réjouissons.

Budget total : 8.420 €

Subvention : 2.500 €, soit 30% du budget

DAE 253

Il s'agit de l'association Bretagne-Enfants rouges, qui ne regroupe plus seulement les commerçants de la rue de Bretagne mais également les commerçants de la rue Charlot.

Budget total : 18.000 €

Subvention : 5.400 €, soit 30% du budget

Je rappelle le budget total représenté par ces illuminations, 403.770 €, un montant de subventions de 60.500 €, dont un taux moyen de subvention de 15% ce qui peut paraître assez raisonnable.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Avant, nous votions les délibérations sur les subventions des illuminations parfois 6 à 9 mois après Noël, et là nous les votons avant Noël. C'est un très beau progrès et c'est tant mieux pour les trésoreries des associations de commerçants car nous savons que ces commerçants donnent bénévolement tout ce qu'il faut pour accrocher de très belles lumières dans nos rues pour le plaisir d'une très grande majorité de Parisiens.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est effectivement important de le souligner, d'autant plus qu'après le vote, ce qui est déclenché c'est le versement effectif des subventions donc cela raccourcit le délai avec l'investissement des associations de commerçants qui ne disposent pas la plupart du temps d'une trésorerie importante. C'est effectivement un progrès notable.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je faisais le même observation à Dorine BREGMAN tout à l'heure, en disant également que nous avons appris, dans le cadre de la contribution exceptionnelle de la Ville ces dernières années qui avait été portée à une hauteur jamais égalée, nous avons travaillé sur les montants et les augmentations des plafonds de subventionnement, mais aussi sur les délais. Nous avons été amenés à voter de manière accélérée et je pense que nous avons réussi à convaincre la Ville de modifier le processus.

Je voulais aussi saluer deux présidents d'associations en particulier, d'abord Nathalie TRIBOLET de l'association des commerçants de Montorgueil, qui a été décorée ici notamment pour le rôle d'information et de coordination qu'elle a joué pendant la crise ; et Philippe GAUDRY grâce à qui le périmètre des illuminations s'étend cette année, et qui a par ailleurs organisé la deuxième brocante réalisée à Paris Centre avec des conditions sanitaires compliquées.

Je vous propose de voter ces délibérations de manière groupée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DAE 196, 197, 204, 230, 235, 246 et 253 sont adoptées à l'unanimité.

2021 DASCO 116 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (79.026 €) au titre des services de restauration pour 2022

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons ce Conseil avec le sujet des Affaires scolaires et c'est Karine BARBAGLI, première adjointe en charge de ses sujets, qui prend la parole.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Nous allons commencer avec une délibération qui concerne les collèges en cité scolaires, c'est-à-dire les collèges inclus dans un ensemble avec un lycée relevant de la compétence de la Région Île-de-France. Par convention avec cette dernière, l'élaboration et la distribution des repas revient au périmètre du lycée, y compris pour les collégiens. Pour les établissements disposant d'une cuisine de préparation de repas, les collèges auront des repas aux lycées, le tarif unitaire de ces repas est fixé par la convention de gestion des cités scolaires conclue entre la Ville et la Région Île-de-France, il est établi à 3,03 € pour l'année scolaire 2021-2022.

En revanche, pour les établissements qui ne disposent pas d'une cuisine de préparation, il y a une dérogation de l'application du tarif unitaire pour le calcul de leurs charges et pour éviter de créer un déficit dans leurs comptes. Ces établissements déclarent un prix unitaire de référence pour chaque année civile. Par exemple, le collège Victor-Hugo a déclaré un prix unitaire de 3,29 €. En tout cas, pour les collèges qui n'ont pas un équilibre, la Ville calcule une subvention d'équilibre au titre du service de restauration scolaire.

Je vous propose de voter les subventions d'équilibre pour 79.026 € au titre des services de restauration pour 2022.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 151 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250.000 €) et subventions pour travaux (64.922 €).

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Maintenant ce sont les collèges publics parisiens avec des dotations complémentaires de fonctionnement et des subventions pour travaux, que nous votons régulièrement puisque ce sont généralement des dotations que nous finançons tout au long de l'année avec des charges nouvelles ou exceptionnelles.

Donc sur les dotations complémentaires de fonctionnement à Paris Centre, nous avons 2.000 € pour des dépenses de viabilisation pour Poquelin ; 2.000 € pour les dépenses de viabilisation et 4.210 € pour des dépenses de transports vers des installations sportives au collège Montgolfier ; trois subventions de travaux avec 8.589 € pour un automate de chauffage à Poquelin ; 4.241€ pour remplacer 18

extincteurs à Béranger et 8.437 € pour remplacer les vérins et les bandeaux de portes coupe-feu au collège Béranger.

Je vous propose de voter cette délibération de dotations complémentaires de fonctionnement pour 250.000 € et des subventions pour travaux de 64.922 € pour les collèges publics parisiens.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je vais expliquer, les dépenses de viabilisation sont généralement des dépenses de chauffage, et on commence à voir les répercussions de la hausse du prix de l'énergie dans ces demandes de dotations supplémentaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 117 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2022 (4.640.335 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit de voter la subvention 2022 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectif et de financement 2022-2024 de la caisse des écoles de Paris Centre, avec une allocation multi subvention de 4.640.335 € pour la Caisse des écoles de Paris Centre.

Pour rappel, la Caisse des écoles Paris Centre, dont je salue la Directrice qui fait un grand travail, se compose de 160 agents, nourrit plus de 6.000 familles, avec 35 réfectoires avec une alternative végétarienne quotidienne dans les collèges, six repas par cycle de menu, un cycle de menu c'est quatre semaines, avec un objectif à passer à deux repas végétariens par semaine, également remplacer totalement la vaisselle en plastique par de la porcelaine et de l'inox pour sortir du plastique. Nous avons actuellement 25% en liaison chaude et 75% en liaison froide, je rappelle que l'objectif est de passer en maximum de pourcentage en liaison chaude.

Nous avons pu refaire les commissions de restauration, qui sont en septembre. Nous avons de nouveau quatre commissions de restauration sur les prochaines semaines, en présentiel ou en distanciel, nous verrons. Et pour le moment, nous verrons si je continue avec la crise sanitaire, j'ai la chance de déjeuner tous les jeudis dans une cantine d'une école ou d'un collège de Paris Centre, un moment de test avec les parents et d'échanges vraiment précieux.

Je vous propose, chers collègues, de voter cette délibération.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Avant cette délibération, j'aurais juste une question. Vous étendez à deux jours par semaine les plats végétariens, ce qui n'est pas une mauvaise chose, manger de la viande tous les jours n'est pas une chose nécessaire, en revanche, pour les familles pour qui les enfants ne mangent de la viande et du poisson qu'à l'école, cela peut créer des carences.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vous ai imprimé des documents, l'un s'appelle *Mon enfant a-t-il besoin de manger de la viande pour bien grandir* et l'autre *Six bonnes raisons de proposer des repas végétariens dans les cantines*.

Le végétarien est bon pour la santé, c'est bon pour la planète, du moment que ces repas sont équilibrés. Les spécialistes font très attention à la qualité nutritionnelle des repas, les protéines animales sont remplacées par des protéines végétales. Et bien sûr nous faisons attention à la qualité de ces repas végétariens, c'est-à-dire que pour le moment nous avons travaillé sur 10 recettes par saison afin de bien cibler les repas qui reviennent régulièrement pour que les enfants mangent mieux. En fait, nous savons qu'il faut présenter un repas sept fois à un enfant pour qu'il s'y habitue. Des tests de recettes végétariennes sont faits dans les cantines pour voir si les enfants adhèrent. Nous avons cet engagement d'aller vers deux repas végétariens, mais de qualité, pas de l'industriel.

Je vous fais passer ces documents, Monsieur VERON, parce que je trouve qu'ils sont bien faits, c'est une enquête faite par Greenpeace qui répond à votre question. Justement, je pense que les enfants de milieux défavorisés n'ont pas accès aux repas végétariens, et c'est aussi une façon de leur permettre de les tester et de commencer à prendre des habitudes alimentaires positives pour la suite.

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris

Il faut se méfier des raccourcis. Nous disposons de beaucoup d'études qui démontrent que le vrai problème d'alimentation pour les enfants issus de familles modestes n'est pas l'accès aux protéines animales mais plutôt l'accès aux fruits et légumes qui souvent sont relativement chers sur le marché et donc pas à portée des familles les plus modestes, qui par ailleurs ont accès à la viande et au poisson de mauvaise qualité.

Cet effort porté sur le menu végétarien est de mettre à disposition du plus grand nombre une alimentation de qualité.

En revanche nous avons une difficulté à Paris Centre sur l'acceptabilité des menus végétariens dans la restauration collective, pour une raison qui n'est pas très complexe, qui est que comme beaucoup de cuisines centrales sont en liaison froide, autant il est facile de bluffer nos sens en faisant réchauffer un bœuf bourguignon un millier de fois, pour un brocoli c'est un peu plus compliqué. Donc

nous menons des efforts, et ça fait partie du travail de la délégation, pour que les menus végétariens soient appétissants et aient bon goût malgré le système d'organisation des cuisines centrales.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci de ces explications et je voudrais saluer l'engagement de Karine qui déjeune toutes les semaines à la cantine. Son état de santé paraît normal.

Faire deux repas végétariens par semaine est une pratique qui existait déjà dans le 2^e arrondissement et nous avons pris l'engagement d'y converger mais pas n'importe comment. Et Karine pourra confirmer que ce n'est pas parce que c'est végétarien que ce sera bon et les conditions de production sont aussi importantes et c'est pour cela que nous nous sommes engagés dans ce projet de cuisiner en liaison chaude mais aussi dans la formation des chefs.

Je vous propose de voter sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 168 Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2.266.120 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cela concerne une subvention exceptionnelle pour la restauration scolaire de 125.124€ pour la Caisse des écoles, mais en tout 2.266.120€ pour toutes les Caisses des écoles de Paris, puisque cette subvention n'a pas été demandée explicitement pour la Caisse des écoles de Paris Centre, mais cela permet d'aider les caisses des écoles qui rencontrent des problèmes de trésorerie à l'issue de cette année un peu compliquée avec des variations de fréquentation lors des confinements, donc cela permet d'assurer les charges de fonctionnement jusqu'à la fin de l'exercice 21021. Et bien sûr c'est une avance sur la subvention 2022.

Je vous invite à voter cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je précise d'ailleurs qu'elle n'a pas été demandée.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 163 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est une convention qui change le système de fonctionnement des Vacances Arc-en-ciel, puisqu'actuellement les Caisses des écoles proposent leurs propres

séjours d'été en passant elles-mêmes les marchés. Elles achètent des séjours aux prestataires et perçoivent ensuite les participations des familles. Ces vacances sont nommées Arc-en-ciel parce que les caisses utilisent les grilles des tarifs en vigueur pour la Ville. En retour, la Ville subventionne les Caisses des écoles à hauteur de 42 € par enfant et par jour.

La Ville propose de mettre en place un nouveau système, c'est-à-dire changer le processus : c'est la Ville qui passe les marchés, achète les séjours et les Caisses n'ont plus qu'à proposer aux familles de l'arrondissement ou du secteur et s'occuper des inscriptions des enfants.

Les Caisses n'ayant plus de dépenses d'achats et de séjours, la Ville ne subventionne plus ces Caisses au titre des Vacances Arc-en-ciel.

La délibération de ce soir propose de changer la pratique des Vacances Arc-en-ciel pour cinq Caisses des écoles, celles des 9^e, 10^e, 11^e, 19^e et 20^e. La caisse des écoles de Paris Centre pourrait intégrer ce dispositif pour l'été 2023. Enne en a fait la demande mais n'est pas prioritaire car elle a encore des marchés en cours.

Je vous propose de voter cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose que l'on vote par anticipation au sein de Paris Centre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 253 Subventions d'investissement (508.972 €) pour divers dispositifs d'urgence sociale – Conventions dans le cadre du budget participatif.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous.

Face à l'urgence de la situation des personnes sans domicile fixe, la Ville de Paris a développé depuis plusieurs années un ensemble de dispositifs spécifiques articulant étroitement des services d'accueil de jour labellisés les espaces insertion solidarité depuis 1996, des maraudes ainsi que des bagageries.

La Ville de Paris soutient ces dispositifs par des subventions de fonctionnement annuelles et participe également aux travaux d'amélioration et d'aménagement par le biais de subventions d'investissement telles que celles que je vous présente qui peuvent, pour partie, correspondre à la déclinaison de projets lauréats du budget participatif.

La présente délibération vous propose de soutenir quatre projets d'investissements.

L'ESI Agora qui est un accueil de jour géré par l'association Emmaüs Solidarité, situé au 32 rue des Bourdonnais, et accueille des hommes et des femmes isolés fortement désocialisés en situation de très grande précarité et d'exclusion.

Un projet spécifique d'accueil des femmes au profit de grandes exclues est mis en œuvre.

L'espace actuellement réservé comprend un box médical et deux espaces de repos. Emmaüs souhaite poursuivre cette démarche en créant un espace sanitaire réservé aux femmes pour leur offrir davantage d'intimité. Il s'agit de créer deux douches et deux toilettes dont un accessible aux personnes à mobilité réduite sur une surface d'environ 20 m² à proximité de l'espace existant. Ce projet a été lauréat du BP 2019 et nécessite l'attribution d'une subvention de 27.120 €.

Nous concerne également la Fondation de l'Armée du Salut que gère l'ESI Saint-Martin, fermée au printemps 2020 car situé en sous-sol et n'offrant pas les conditions sanitaires nécessaires à l'accueil du public dans le cadre de la crise sanitaire. Cet ESI va être fusionné avec un autre dans le 20^e arrondissement rue Saint-Fargeau, ayant investi de lourds travaux, cela nécessite une subvention de 200.000€.

Il vous est également demandé de voter les subventions suivantes :

- 146.000€ pour l'association Les œuvres de la mie de pain dans le 13^e arrondissement. La structure souhaite mettre en œuvre un projet kit canicule et grand froid, lauréat du BP 2019.
- 135.852€ au Centre d'aide sociale de la Ville de Paris situé dans le 16^e. L'objectif est de rénover un ancien local commercial de la Porte de Saint-Cloud utilisé depuis deux ans comme centre d'hébergement d'urgence pour des familles qui va être aménagé en lieu de mise à l'abri d'urgence pour 80 hommes majeurs isolés pour toute la période hivernale.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je précise pour le dispositif hivernal qu'il y aura des petits déjeuners à la Gaieté lyrique en lien avec trois autres associations culturelles du centre de Paris, à l'Académie du climat avec Emmaüs Solidarité, tandis que La Chorba permettra de servir des dîners, c'est une reconduction d'un programme inauguré l'année dernière à la cantine de l'Hôtel de Ville. Et enfin, vous savez qu'Aurore pourra dès le 15 janvier accueillir au Carreau du Temple un dispositif identique à celui de l'an dernier mais qui deviendra pérenne, nous en avons parlé au dernier Conseil.

Nous sommes encore en train de travailler, sachant que la Préfecture n'a pas souhaité avoir de plan grand froid cette année, du moins pas sous cette forme. La mairie du 10^e arrondissement vient d'ouvrir un espace, quant à nous, nous nous intéressons, avec la Ville, à ouvrir un lieu, si besoin, qui est boulevard Henri-IV.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 281 Subventions (120.212 €) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022. Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit de lieux où les sans domicile fixe peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches administratives nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Ces bagageries sont gérées par des associations animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public. Il existe à ce jour dix bagageries à Paris pour un total de 481 casiers. Trois d'entre elles sont installées au sein de bains douches municipaux. Six sont financées par Ville de Paris et mettent à la disposition de leurs usagers un total de 272 casiers dans des locaux indépendants.

Nous concernant, il s'agit de renouveler la subvention de 48.554 € pour l'une de ces six bagageries, celle des Halles, gérée par l'association Mains Libres dans le 1^{er} arrondissement.

Le public de cette bagagerie est orienté par deux associations, les maraudes d'Emmaüs Solidarité et celle de l'association Aux Captifs la Libération et elle dispose de 52 casiers, elle est ouverte sept jours sur sept de 7 h à 9 h et de 20 h à 22 h.

128 bénévoles avec ou sans domicile fixe participent au fonctionnement de cette bagagerie, en moyenne deux ou trois bénévoles sont mobilisés pour animer chacune des permanences. Le bilan d'activité 2020 est 26 nouveaux usagers accueillis, 29 bénéficiaires sont sortis du dispositif. En moyenne la bagagerie a accueilli une trentaine de personnes par jour et 104 bénévoles ont participé à l'organisation des permanences.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Puisqu'on parle de Mains Libres, je tiens à saluer leur implication dans des manifestations locales, le Bal de la bourse pour lequel ils ont tenu la bagagerie ou le vide grenier du début de l'année rue de la Banque. Leurs membres sont très impliqués. C'est une association à laquelle nous tenons beaucoup.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis contente que nous ayons deux bagageries dans le Centre. La première qui existait est celle de l'Île-Saint-Louis, et c'était les Verts avec Madame BERTINOTTI qui a réussi à mettre en place cette bagagerie. Si aujourd'hui c'est la plus ancienne, c'est aussi la plus petite, et c'est très bien qu'il y en ait d'autres beaucoup plus grandes parce que malheureusement nous en avons vraiment besoin.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 290 Subvention (37.200 €) et conventions avec 5 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ce projet de délibération a pour but d'associer le soutien de la Ville de Paris à cinq associations œuvrant majoritairement dans le domaine de la prévention des conduites à risques et addictives. Elles sont soutenues financièrement depuis plusieurs années par la collectivité parisienne et participent ainsi à la mise en œuvre de politiques publiques en matière de prévention mais aussi en matière de lutte contre les grandes exclusions. Chaque association propose des actions différentes.

Pour Quartier Saint-Bernard, dans le 11^e: proposition d'actions à destination des jeunes et de leur famille en mettant à disposition des espaces de proximité, des lieux de rencontre et de dialogue rythmés par des petits déjeuners, offrant ainsi un repas équilibré par jour, notamment pour les élèves du collège Anne Frank.

Pour Paris Basket 18^e: proposition d'un double cursus, basket et études, mené par le club et le collège Gérard Philippe par ateliers visant à prévenir des conduites à risques (absentéisme, comportement sexuel et usage de produits stupéfiants) mais aussi permettre la verbalisation de leurs problématiques identitaire, familiale ou sociale.

Le Comité de Paris contre les maladies respiratoires : proposition de promotion de connaissance sur les dispositifs de santé et de prévention du tabagisme auprès des jeunes vivant en foyers, mais aussi auprès des professionnels les encadrant.

Pour Cercle Marmottan, que vous connaissez tous : organisations de rencontres, de colloques, soutien de recherches dans le domaine des addictions, prise en charge au Centre médical Marmottan des toxicomanes actuels ou anciens. Ce centre fête d'ailleurs son cinquantième anniversaire d'accueil cette année, de soin et d'accompagnement de dizaines de milliers d'utilisateurs.

Pour Auto-support et réduction des risques parmi les usagers et ex-usagers de drogues (ASUD), deux axes d'action. L'élaboration de recommandations pour faire émerger des perspectives et solutions innovantes, par exemple les États généraux des usagers de substances, et réalisation d'une série de livrables multimédia pour un large public concerné par ces questions et les consommateurs, les professionnels, les proches et les citoyens.

Les subventions et conventions des cinq associations pour la période 2021 entrent dans le champ des missions de la Ville pour favoriser la conduite d'une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

Le montant global de ces subventions est de 37.200 €, dont 4.000 € pour Quartier Saint-Bernard, 1.500€ pour Paris Basket 18^e, 1.700€ pour Le Comité de Paris contre les maladies respiratoires, 5.000€ pour Cercle Marmottan et 25.000 € pour ASUD. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer et donner un avis favorable.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DEVE 135 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est une convention entre la direction de Paris Musées et la direction des espaces verts. Nous avons dans certains musées des espaces verts et c'est la DEC qui est en charge de leur entretien.

Cette convention existe depuis 2013 et est renouvelée régulièrement. Elle se terminait en juin, une demande a été faite pour qu'elle soit prolongée par un avenant jusqu'au 31 décembre. Il faut maintenant prévoir l'année 2022, je vous propose donc de voter pour cette nouvelle convention qui courra sur 3 ans.

Selon que les espaces verts des musées sont ouverts directement au public ou ne le sont pas, les travaux des agents des espaces verts ne sont pas les mêmes.

Mais aujourd'hui, pour les agents des espaces verts, dont le nombre n'a pas été augmenté, c'est beaucoup de travail puisqu'ils sont aussi en charge de nettoyer ces espaces verts, et notamment au musées Carnavalet où a été installé un café-restaurant dans l'espace vert.

Je pense qu'il y a vraiment urgence à demander plus d'agents car il y a plus d'espaces à entretenir.

Je vous invite à signer cette convention parce que c'est la suite de cette collaboration, mais je pense que qu'ensuite il faudrait que nous obtenions plus d'agents, d'autant que le territoire s'est agrandi.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est vrai, mais nous suppléons à que ces agents en ayant une convention d'entretien des jardinières avec la régie de Paris Centre qui permet de leur garder du temps. D'ailleurs ce modèle entre Paris Musées et la DEVE a été adopté par d'autres, par exemple la BNF.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DJS 164 mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Le dispositif Paris Jeunes Vacances a été créé en 1983 par la Ville de Paris afin d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes.

Les vacances sont reconnues comme un droit fondamental dont l'égal accès de toutes et tous est considéré comme un objectif national.

Chaque année, une délibération du Conseil de Paris fixe annuellement les modalités de mise en œuvre de ce dispositif qui a évolué au fil du temps afin de prendre en compte la diversité des situations rencontrées par les jeunes.

A l'échelle parisienne, 13% des jeunes ne partent jamais en vacances.

En 2021, comme l'ensemble de la société, les jeunes ont été touchés par la crise sanitaire, par son retentissement sur la mobilité nationale et internationale, et le sont encore aujourd'hui. Ainsi, 62% des moins de 25 ans ne sont partis ni en week-end ni en vacances cette année.

En conséquence, l'année 2021 a vu le nombre de demandes d'aide au départ augmenter très significativement. Le dispositif a su prendre en compte cette situation, d'abord en assouplissant le règlement puis en augmentant par redéploiement son enveloppe disponible pour 2021.

Chaque arrondissement se voit allouer en début d'année une enveloppe dont le calcul repose sur le même principe que la dotation d'animation locale avec une répartition tenant compte de sa population jeune.

Pour 2022, un nouveau dispositif est mis en route avec une augmentation globale de l'enveloppe annuelle de 25.000€, cette dotation passe donc à 175.000€, et la mise à disposition de chèques de valeur unitaire de 200€ pour chaque jeune. Nous avons le choix entre 100 et 200€.

Paris Centre se voit allouer 26 chèques qui seront attribués au cours des prochaines commissions.

Il nous été demandé, à la lumière de ces éléments, d'autoriser pour 2022 la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif et à adresser les aides financières aux bénéficiaires.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

En tant qu'ancien Adjoint au Maire à la Jeunesse du 4^e arrondissement, j'avais en charge la distribution de ces chèques, et nous avons plusieurs difficultés.

Déjà, nous avons très peu de dossiers, donc j'aimerais savoir si aujourd'hui il y a plus de dossier dans le secteur, et souvent les demandeurs qui se les voyaient attribués à la fin n'étaient pas forcément la cible.

Ma question est de savoir si ce dispositif rencontre sa pertinence, là où il pourrait se déployer davantage dans d'autres quartiers ou arrondissements parisiens.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je fais partie de la Commission d'attribution et l'année dernière tous les dossiers proposés se sont vu attribuer cette participation de la Ville selon des critères très démocratiques. Sur l'ensemble de Paris, l'enveloppe dépensée n'est que de 46%. Ce sera centralisé cette année, donc peut-être pourrions-nous améliorer cette distribution.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

A la mairie du 4^e arrondissement ces deux dernières années, nous avons pu récupérer les chèques vacances qui n'avaient pas été utilisés par les autres arrondissements. Nous avons, grâce à nos centres d'animation, plutôt un flux important. Cette année, la Commission qui va se tenir en décembre sera la deuxième, donc il y a eu un approvisionnement qui fait que nous avons réussi à remplir les autres mais je pense que la création de QJ (Quartier jeune) peut nous aider éclairer ces dispositifs.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DLH 138 Modification de garanties d'emprunt finançant des opérations de logement social réalisées par ELOGIE-SIEMP

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit seulement de modification des montant de garanties de la Caserne des Minimés. Comme vous le savez, il y a une un certain nombre d'évolutions des couts de ce projet de construction et il faut juste modifier les montants de garanties pour les prêts de la Caisse des dépôts et consignation, et c'est l'objet de cette délibération.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

J'ai une remarque sur la méthode de financement de cette caserne, financée à hauteur de 6,4 millions par des loyers capitalisés. Nous allons voter pour un total de 28 millions de loyers capitalisés. Pour ceux qui ne savent pas, les loyers capitalisés, c'est une tuyauterie qui permet à la municipalité de récupérer 65 années de loyers tout de suite. C'est une technique qui a été mise en place par François HOLLANDE sur Paris, finalement c'est une exception financière, exception qui devait cesser en 2020, le Covid aidant il y a eu une facilité, mais vous avez vu vendredi la lettre adressée à Anne Hidalgo sur cette méthode enjoignant d'arrêter de recourir aux loyers capitalisés d'ici 2022.

Nous avons tout de même constaté au cours des cinq années passées qu'il y a 1.200.000.000€ de dette qui ont été extraits du bilan de la Mairie de Paris pour être plantés dans les comptes des bailleurs sociaux, qui doivent financer ces 65

années de loyers à la Mairie de Paris, qui en échange n'ont plus les moyens de faire les travaux d'entretien d'investissements.

Je suis sûr que Gauthier CARON-THIBAUT aura des réponses très documentées sur le fait que tous les logements sociaux à Paris sont très bien entretenus, mais nous rencontrons des problèmes de fuites non réparées, de dégradations, de non-rénovation thermique, etc.

Je crois que notre position sera assez ferme là-dessus, depuis février le sujet des loyers capitalisés revient parce que mes collègues François-Marie DIDIER, Bertille FORDE et Jean-Baptiste OLIVIER ont publié une tribune qui a suscité l'attention de pas mal de monde et Rachida DATI a rebondi et donc la lettre de Bercy qui vous est parvenue vendredi vient sans doute de son appel à mettre Paris sous tutelle.

Nous nous opposerons à ce financement de loyers capitalisés par principe. Ce mode de financement de fond ne convient pas.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Vous voulez vraiment utiliser cet argument sur cette délibération ? C'est certainement la délibération la plus technique. Vous n'auriez pas pu attendre les délibérations qui font référence à des loyers capitalisés dans le cadre de conventionnements d'immeubles ?

Vous mentionnez une lettre qui a été envoyée par des ministres au Parisien avant d'arriver sur le bureau de la Maire de Paris, qui met en garde mais autorise encore cette année cette pratique mise en place en 2016, autorisée par le législateur, c'est une facilité de gestion attribuée aux collectivités locales et aux bailleurs sociaux. Je parle d'acteurs publics. Ne confondons pas les modes de comptabilité des acteurs privés et des acteurs publics. Effectivement, nous avons besoin de cette politique de loyers capitalisés pour pouvoir garantir des fonds à la Ville de Paris, et les bailleurs sociaux parisiens ne s'en plaignent pas. Vous n'avez de cesse de dire que cela empêche notre capacité à entretenir notre parc, pas de chance, vous allez être confronté à un Conseil d'arrondissement où nous allons voter plus d'une dizaine de délibérations qui engagent les bailleurs sociaux à pouvoir réhabiliter leurs parcs, à la fois avec des aides de la Ville, à la fois avec des prêts, mais également avec des fonds propres, donc il faut savoir ce que l'on dit. Moi personnellement je n'ai jamais dit que vivre dans un logement social c'était une garantie de vivre dans un immeuble sans fuite, etc. Nous le savons très bien, nous sommes certes des acteurs publics, mais nous ne sommes pas des acteurs paradisiaques, et cela veut dire qu'effectivement nous devons entretenir notre parc comme n'importe quel propriétaire privé. En revanche, nous avons cette possibilité financière qui fait effectivement écho à la situation Covid mais qui fait effectivement écho à la péréquation des dotations de l'État aux collectivités locales, qui fait qu'à un moment donné la Ville de Paris, en 2016, avait perdu 4 millions d'euros sur son budget des dotations de l'État. Il faut donc aussi, et je

précise 2016 car c'est une année charnière qui prouve que la perte des dotations n'est pas due au gouvernement actuel mais que c'est une suite des gouvernements précédents.

Très franchement, faire ce procès des loyers capitalisés sur une délibération juste technique, on parle d'un immeuble où on a construit un logement pour le gardien, une cafétéria gérée par Autisme 75, et on a en plus assumé le fait d'avoir le système de radiodiffusion qui permet de prévenir les Parisiens en cas d'alerte sur la capitale. Vous nous excuserez de ne pas avoir su dès le début bien calibrer les montants pour la réhabilitation de cet immeuble, d'être confrontés à de petits dépassements et demander à la Ville de Paris pour pouvoir mieux garantir auprès de la Caisse des dépôts le prêt qui a été consenti pour la réhabilitation du 12 rue de Béarn et je finirai par cette phrase, le 12 rue de Béarn est uniquement l'objet de cette délibération, pas les sujets sur lesquels vous voulez nous emmener.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci pour ces réponses. Je précise d'ailleurs que c'est une garantie d'emprunt et que cela a déjà été discuté très largement mais l'un des avantages pour les bailleurs sociaux des loyers capitalisés est que c'est une facilité d'emprunt notamment pour la Caisse des dépôts, et donc c'est un mode de financement qui trouve des avantages aussi pour les bailleurs sociaux. Mais en effet nous allons pouvoir en discuter sur toutes les délibérations qui financent des remises aux normes et des améliorations d'habitats dans notre secteur de Paris Centre.

Sur la DLH 138, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec 4 votes contre (A. Veron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello) et 1 NPPV (S. Wirden).

2021 DLH 187 Réalisation, 210 rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 17 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (453.900€)

2021 DLH 205 Réalisation, 226, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 32 logements sociaux (15 PLA I - 12 PLUS - 5 PLS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (1.332.390 €).

2021 DLH 387 Réalisation, 9-11A rue Pavée (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 12 logements (7 PLAI et 5 PLUS) et d'une résidence sociale (26 PLA-I) par Paris Habitat-Subvention (3.676.977 €)

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Je propose de de présenter trois délibérations ensemble : la 187, la 205 et la 387. Ces trois délibérations visent la réalisation de lancement de projets de nouveaux logements sociaux dans le centre de Paris.

La DLH 187 concerne la réalisation d'un projet de logements sociaux au 210 rue Saint-Denis, par Paris Habitat, en lieu et place d'un immeuble actuellement de bureaux. C'est un immeuble vraiment en mauvais état, nous avons réussi à le préempter, et nous pouvons en être fiers car nous avons ainsi évité au quartier l'apparition d'un nouvel immeuble de locations touristiques, car c'était un immeuble majoritairement composé de bureaux, donc pas de commercialité à acheter pour pouvoir transformer très facilement cet immeuble en résidence hôtelière.

Il s'agira donc pour cet immeuble d'une réhabilitation lourde qui nous permettra de faire 17 logements avec un ravalement de façade, traitement thermique de l'enveloppe, nous allons créer un ascenseur, refaire les toitures.

Nous allons en profiter également pour refaire l'escalier de l'immeuble qui est un escalier patrimonial, c'est tout l'avantage d'être la propriété d'un bailleur social, mais également les mises en conformité, la création de locaux communs.

Nous avons un local commercial de 80 m² et un local d'activité de 39 m² qui pourront être loués à tarif plus bas pour des activités issues de l'économie sociale, je pense que ce serait un bon élément dans ce quartier.

17 logements, huit petits studios, quatre F1, quatre F2 et un grand F5, tous en PLS et 9 seront réservés à la Ville. C'est une opération à 5,6 millions avec un fort engagement du bailleur puisqu'il met 2 millions d'euros de fonds propres mais il bénéficie d'une subvention de 450.000 € et le reste est financé en prêts, c'est ce qui permet d'avoir ces logements PLS. La livraison est prévue pour janvier 2026.

Le deuxième immeuble que nous proposons est 226 rue Saint-Denis, un projet porté par ELOGIE, un immeuble traditionnel cette fois, des logements et des bureaux, pas forcément en mauvais état mais avec une performance écologique très mauvaise, avec encore des chauffe-eaux et des radiateurs électriques dans chaque appartement. Nous allons maintenir les locataires en place, autant que faire se peut, au regard des travaux et de leurs situations économiques, nous allons surtout maximiser le nombre de logements, notamment des duplex, nous allons aménager les locaux communs en rez-de-chaussée, y mettre également une loge qui permettra d'augmenter le service de proximité des bailleurs sociaux, et nous ferons des travaux traditionnels de renforcement des structures et des travaux de développement durable, tout ce qui est isolation thermique par l'intérieur mais par l'extérieur et en remplaçant surtout tous les appareils de chauffage au fur et à mesure de la libération des appartements.

C'est donc un programme très important puisque nous allons avoir à cette adresse 32 logements, 15 PLI, 12 PLUS et 5 PLS : trois studios, 17 F2, huit F3, quatre F4. C'est une opération qui coûte 15.5 millions d'euros dont 7.5 millions de prêts locatifs sociaux, une subvention de la Ville de 1.3 million et 1.1 million de fonds propres. La livraison est prévue pour septembre 2024.

Dernier immeuble, une belle fierté que nous pouvons avoir dans le centre de Paris, au même titre que ce que nous avons eu précédemment rue Vieille-du-

Temple, avec la mise en œuvre d'un programme de logement social au sein d'une opération privée. C'est donc véritablement une opération exclusive privée pour la Ville car le bâtiment se situe au 9-11-13 rue Pavée. En l'occurrence l'opération de logements sociaux concerne le 9-11. C'est un immeuble qui a été racheté par un promoteur privé et une grande partie, à savoir le 9 et une partie du 11 vont être revendus à Paris Habitat. Il s'agit d'un hôtel particulier et d'un bâtiment industriel en fond de parcelle qui vont être vendus à Paris Habitat, le 9 Pavée deviendra du logement social avec 7 logements PLAI et 5 logements PLUS. Nous aurons à cette adresse quatre studios, deux F2, quatre F3, un F4 et un F5, et nous aurons également une résidence sociale dans les deux derniers de l'immeuble industriel, au milieu duquel une terrasse boisée sera aménagée, qui permettra d'accueillir 26 logements, 12 petits studios et 14 studios, avec des loyers entre 411 et 543 €. L'objectif de la Mairie de Paris Centre est de pouvoir consacrer cette résidence sociale à l'accueil d'un public de jeunes travailleurs.

C'est un projet qui coûte 16.9 millions, dont 7.5 millions de travaux. Il est financé essentiellement par des subventions de la Ville pour 3,6 millions d'euros, il y a eu 3.9 millions de prêts locatifs sociaux et 1.7 million de fonds propres. Cela permettra à la Ville de Paris d'avoir six logements sur les 12 et 13 logements sur les 26 de cette résidence sociale.

Voilà, Monsieur le Maire, pour ces trois délibérations.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Je suis favorable à ces délibérations, elles vont dans le sens de réalisations de logements sociaux au moment où l'on souhaite pérenniser la loi SRU et que Paris fait un effort considérable pour rattraper son retard pris sous les mandats précédents. Je crois en plus que ce sont des endroits où il est important de réaliser ces programmes de logements sociaux.

Alors, évidemment il y a ce fameux sujet des loyers capitalisés, il est vrai que le législateur n'est pas revenu dessus donc il est autorisé de le faire, il est aussi un moyen de motiver les collectivités territoriales à faire du logement social. Mais il pose un problème je crois, sur le long terme, il peut mettre en difficulté pour les futures générations d'élus la gestion des finances publiques. Il faut que nous soyons vigilants là-dessus, il est peut-être temps de regarder quels pourraient être les impacts à long terme de ces loyers capitalisés, mais je voterai pour ces délibérations.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter contre cette délibération mais je rappelle quand même qu'on joue sur 22 millions de loyers capitalisés.

Nous avons ici cinq logements PLS destinés plutôt aux classes moyennes et 118 logements pour des catégories précaires ou très précaires, des gens qui gagnent moins que le SMIC, donc cela veut dire que vous offrez des logements sociaux à

des personnes précaires qui n'ont pas forcément d'emplois, et pas forcément d'emplois à Paris, et donc vous êtes en train de court-circuiter la vie sociale parisienne. Tout cela en cachant la dette de financement, encore une fois, dans les comptes des bailleurs sociaux qui ne sont pas des entreprises privées vous l'avez rappelé, mais c'est quand même de la dette. Et quand vous renégociez les garanties d'emprunts, ce sont les garanties d'emprunt dont les Parisiens sont solidaires donc si les bailleurs sociaux font défaut, ce sont les Parisiens qui paieront leurs dettes. La Ville de Paris a 7 milliards de dette, vous ajoutez 1,2 milliard, c'est considérable. A la fin de l'année 2022, nous serons à 9 milliards de dette. Vous arrivez à ignorer le montant véritable de la dette en la masquant et là vous nous vendez des logements sociaux qui ne sont pas destinés aux classes moyennes, on va encore éloigner de Paris Centre ces classes moyennes qui n'ont plus les moyens d'y vivre. Je préférerais que vous ayez 115 PLS et cinq PLAI que l'inverse. Aujourd'hui, ce déséquilibre nous perturbe. En plus, ce sont des préemptions, vous videz le marché locatif de logements existants pour les rendre logements sociaux, et vous basculez des bureaux et des commerces en logements, et vous savez très bien que vous allez récupérer les droits de conversion qui vont détruire le logement privé dans le même quartier pour fabriquer des commerces, voire même des locations saisonnières. Donc tout cela est confus et ne va pas dans la bonne direction pour nous, donc nous voterons contre cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Je remercie Pacôme RUPIN de son intervention, je me réjouis de voir que nous partageons ces objectifs sur ces sujets.

Merci également à Aurélien VERON, c'est un vrai sujet qui nous divise. Je n'ai même plus à dire que la droite s'oppose au logement social, vous le dites vous-mêmes donc merci sur ce point.

Je voudrais juste vous poser une question, Monsieur VERON. Quel est le montant su SMIC aujourd'hui ?

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

1.260 € net.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Quel est le plafond pour pouvoir avoir accès à un logement social type PLS ?

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Nous ne sommes pas à l'école.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Je suis là uniquement pour vous présenter les ressources et les planchers pour avoir accès à un logement social. Vous dites que nous faisons du logement social pour les précaires et les plus précaires.

A qui s'adressent le PLUS et le PLAI ? Le PLUS pour un célibataire s'adresse à une personne qui va toucher au maximum aux alentours de 1.500 à 2.000€. Nous ne sommes pas face à une population précaire, mais face à des populations qui sont fragilisées par le coût d'accès au logement dans la Ville de Paris. C'est tout l'intérêt du logement social.

Oui, nous faisons également du logement PLAI parce qu'il faut également loger les personnes qui gagnent tout simplement le SMIC et un petit peu plus et qui ont le droit de pouvoir vivre dans Paris où ils ont une activité professionnelle.

Donc, nous faisons du logement social pour l'ensemble des classes. Je suis désolé par votre attitude, Monsieur VERON, parce que vous parlez d'immeubles sur lesquels il y a peut-être moins de PLS par rapport à plus de PLAI et de PLUS, vous ne parlez pas d'un immeuble qui est totalement PLS et surtout vous ne mentionnez pas l'intégralité d'une politique que nous faisons, et je vous invite à tirer les bilans années après années pour voir le nombre de PLS, le nombre de PLUS et le nombre de PLAI que nous faisons, cela correspond en tous points à ce qui a été arrêté par le programme de Paris Habitat qui détermine quelle répartition des conventionnements de 30% de PLAI, de 60% de PLUS et de 30% de PLS. Donc vous voyez, nous sommes loin de faire fuir la population moyenne, nous sommes loin d'être uniquement vers la population des plus précaires. Nous avons véritablement un problème de définition, je pensais que nous avions uniquement un problème de définition de la classe moyenne, je me rends compte que nous avons aussi un problème de définition de la classe intermédiaire, et cela va commencer à me poser des problèmes, sur la manière d'analyser la Ville de Paris et surtout sur la manière de débattre. Je pense que pour débattre, il faut que nous réussissions à nous entendre et parler des mêmes choses.

Je voulais simplement vous ramener à la réalité de ce qu'est le logement social. Sur la commercialité, vous dites que nous achetons des immeubles de bureaux et que la commercialité va être revendue à des propriétaires privés de logement qui veulent les transformer en locations touristiques dans le centre de Paris. C'était effectivement un risque, c'était, parce que ces projets sont assurés par le bailleur comme Paris Habitat, comme la RIVP. Cela ne vous aura pas échappé que nous parlons à ces bailleurs sociaux et que nous adhérons actuellement à une charte des bailleurs sociaux sur la question de la commercialité pour que les bailleurs sociaux n'achètent plus et ne vendent plus de commercialité dès lors que cela impacte un projet dans le cadre de Paris. C'est ce que nous sommes en train de faire et ce type de craintes, je les comprends, nous les avons eues aussi, et nous

avons vu un certain nombre de bailleurs sociaux qui ont agi ainsi, mais nous avons mis fin à ce dispositif.

Et enfin, toujours sur ce même argument, que nous asséchons le marché locatif et que nous contribuons à augmenter le prix des logements à l'achat et à la location, j'avais vu votre publication sur Twitter, mais je pense que des analyses sur le logement ne tiennent pas sur un seul tweet. Je suis désolé, mais j'aimerais que vous puissiez regarder un peu plus le cout à l'achat ou à la location après une réhabilitation menée par le secteur privé dans le centre de Paris. J'aimerais aussi que vous puissiez regarder le nombre de logements et le nombre d'immeubles que nous ne préemptons pas dans le centre de Paris, toutes les semaines, il y a eu beaucoup que nous ne préemptons pas ou que nous n'acquérons pas. Oui, parce que si c'était le cas je peux vous dire que je serais un élu très heureux sur la question de la protection de l'habitat et Karine BARBAGLI aurait plus de travail avec sa commission d'attribution des logements. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Également, que se passe-t-il quand un immeuble de bureaux est vendu et que nous le rachetons? Je vous l'ai dit, nous évitons d'avoir pour la création de locations touristiques et c'est ça aussi qui contribue à renchérir les parties et à faire que le cout des logements augmente plus que notre action, bien évidemment.

Et enfin, vous mentionnez une phrase qui m'a un peu interpellé, je pense que vous devriez réfléchir dessus pour éviter de l'utiliser. Quand vous dites que c'est autant de logements en moins quand nous achetons un immeuble occupé, mais non, d'une part nous les maintenons et nous maintenons les gens dedans. Qu'est-ce que cela voudrait dire dans votre logique? Que c'est autant de logements en moins en termes de fluidité, autant de logements remis sur le marché, parce que cela voudrait dire que ce seraient des immeubles que nous ne pourrions pas vider de leurs locataires?

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Il y a 10 ans d'attente pour entrer dans votre parc.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Aujourd'hui, quand vous voulez acheter un nouvel immeuble, vous êtes obligés de l'acheter de manière occupée, ils sont généralement vendus occupés. Et qu'en faites-vous après, si vous pensez pouvoir remettre des logements sur le marché? Vous voulez délivrer des congés abusifs? Vous voulez faire des travaux vexatoires?

Je pense franchement que vous devriez réfléchir à cette phrase parce que quand nous achetons un immeuble occupé, au contraire nous maintenons les logements, et les personnes qui sont dans ces immeubles ne vont pas devoir augmenter la file d'attente pour avoir un logement social.

Je vous remercie de m'avoir posé cette question, cela m'a permis de vous répondre un peu plus sur le fond mais je sens que nous avons encore quatre ans à faire ensemble et nous aurons toujours ce même genre de débat.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

J'ai laissé un peu plus de temps puisqu'il s'agit d'un regroupement de trois délibérations. Les arguments ont été émis de part et d'autre, chacun a clarifié ses positions.

Je vous propose de voter pour les délibérations 187, 205, 387.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DLH 187, 205 et 387 sont adoptées avec 4 votes contre (A. Veron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello) et 1 NPPV (S. Wirden).

2021 DLH 232 Réalisation dans l'arrondissement Paris Centre d'un programme de rénovation de 11 immeubles comportant 105 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1.064.862 €)

2021 DLH 291 Réalisation 5/7/9 rue des Deux-Boules, 16 rue Bertin-Poirée (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par IMMOBILIERE 3F - Subvention (273.100 €)

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Comme vous le savez, la rénovation des immeubles sociaux est au cœur de notre plan climat aide énergie pour réduire l'impact sur le climat des immeubles et de leurs usages. Ce sont bien évidemment les problèmes de chauffage et de faibles isolations et nous y répondons à travers le programme de rénovation qui permet l'usage de matériaux à faible impact carbone, de pouvoir apporter des énergies renouvelables pour faire de la ventilation naturelle dans ces immeubles, et de procéder à des travaux dans les locaux qui permettent la désimperméabilisation et la végétalisation de ces bâtiments, et le tout au maximum en filière sèche. Cela permet d'améliorer l'enveloppe de l'immeuble et de mettre en place en parallèle un système énergétique performant.

Tout cela est en concertation avec les locataires puisque nous ne faisons pas ce genre de rénovation qui modifie aussi les comportements à l'encontre des personnes qui y vivent.

Ce sont donc deux délibérations.

La DLH 232 concerne 11 immeubles ELOGIE-SIEMP de 105 logements au total. L'objectif est d'atteindre une performance comprise, la fourchette est très large car la situation des immeubles est très différente, entre 99 et 287 kW/h par mètre carré par an, ce qui représente un taux de 26 à 70% d'économie d'énergie sur ces immeubles, ce qui permettra aux locataires de faire des économies en moyenne de 167 € par an et par logement.

C'est une opération à 8.6 millions d'euros qui est majoritairement financée par des prêts de la Caisse des dépôts et consignations et des prêts amélioration de l'habitat, auxquels seuls sont éligibles les bailleurs sociaux, et auxquels s'adjoint une subvention de la Ville de 1 million d'euros.

La DLH 291 est un projet porté par I3F sur l'ensemble immobilier du 5 rue des Deux-Boules et 16 rue Bertin-Poirée et qui a pour objectif d'atteindre une performance de 67 à 100 kW/h par mètre carré par an, soit un gap de 30% avec des économies cette fois de 65€ par an et par logement.

C'est une opération de 4 millions d'euros financée majoritairement par un prêt « écoprêt » et un prêt amélioration, plus une subvention de la Ville de 273.000€.

Voici encore une fois des bailleurs sociaux qui s'investissent dans la réhabilitation de leurs immeubles.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose que nous votions de manière dégroupée.

Sur la **DLH 232**, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec une abstention.

Sur la **DLH 291**, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DLH 232 et 291 sont adoptées à l'unanimité avec 1 NPPV (S. Wirden).

2021 DLH 438 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP – Subvention (85.080 €)

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Cette délibération concerne la réalisation de 13 logements dans les 13^e et 18^e arrondissements et un logement situé au 125 rue Saint-Martin réhabilité qui va être réhabilité dans le cadre d'un programme régulier d'amélioration de logements à l'unité puisqu'il s'agit de pouvoir fusionner des chambres, refaire des sols, y adjoindre des sanitaires, refaire les réseaux, etc. Nous subventionnons, en même temps, à l'occasion de ces travaux, la délibération sur une opération globale nous permettra de réhabiliter 13 logements dont un logement dans le centre de Paris au 125 rue Saint-Martin.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La DLH 438, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité avec 1 NPPV (S. Wirden).

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Pour aller plus vite sur les autres délibérations, je vous propose de regrouper les DLH 339, 340, 342, 345, 391, 394, 396 et 402 puisque ce sont des locations par bail emphytéotique à chaque fois. Cela donne lieu à des conventionnements puisqu'il s'agit d'immeubles en loyers libres et qui basculent dans le parc social. L'objectif de ce conventionnement est de mieux protéger les locataires, d'ajuster à la baisse les loyers pour les locataires qui rencontreraient des problématiques de correspondance loyer et ressources, et cela permet surtout des travaux d'amélioration de ces logements puisque le fait d'être conventionné donne accès à des prêts. Et vous verrez que pour tous les immeubles de ces délibérations, des travaux sont prévus.

Je vous liste rapidement ces immeubles :

27-29 rue Léopold-Bellan / 82 rue Montmartre : il s'agit de 13 logements pour lesquels 1.6 million d'euros de travaux sont prévus dont 370.000€ de fonds propres.

29 rue Michel-Lecomte : 8 logements (5 PLAI, 3 PLUS), 807.000€ de travaux dont 447.000 de fonds propres.

87, rue Saint-Martin : 6 logements (4 PLAI, 2 PLUS), 1.3 million d'euros de travaux dont 356.000 de fonds propres.

12, rue Saint-Anastase : 5 logements (3 PLAI et 2 PLUS), 640.000€ de travaux dont 40.000 de fonds propres.

2 rue de Beaujolais / 3 rue des Petits-Champs : 6 logements (4 PLAI, 2 PLUS), 3.3 millions d'euros dont 671.000 € de fonds propres.

24, rue Mondétour : 6 logements (4 PLAI et 2 PLUS), 2.9 millions d'euros de travaux dont 800.000 € de fonds propres.

23-25 rue des Deux-Ponts / 50 rue Saint-Louis en l'Île : 3 logements (2 PLAI, 1 PLUS), 4.3 millions de travaux dont 316.000 euros de fonds propres.

84 rue Quincampoix : 5 logements (3 PLAI - 2 PLUS), 1.3 million d'euros de travaux dont 405.000€ de fonds propres.

Je n'ai pas fait le total du montant global des travaux engagés ni le montant total des fonds propres mais je pense que tout cela est conséquent.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DLH 339, 340, 342, 345, 391, 394, 396 et 402 sont adoptées à l'unanimité avec 1 NPPV (S. Wirden).

2021 DLH 420 Location de l'immeuble 12, rue de Béarn (Paris Centre) à Elogie-Siemp - avenant à bail emphytéotique

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Je vais aller très vite. C'est une location emphytéotique, il n'y a pas de travaux prévus car l'immeuble vient d'être livré.

C'est un bâtiment à usage militaire et protection civile, il s'agit de l'ouverture du bâtiment à l'espace public, donc il y a eu quelques éléments à clarifier, maintenant nous n'en sommes plus en charge. Cet immeuble a été transféré définitivement à ELOGIE, nous l'avons gardé en charge au niveau de la Ville le temps de mettre à plat ces problématiques.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DLH 444 Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Il s'agit du plan de soutien qui permet de maintenir les capacités des bailleurs malgré la crise sanitaire et de pouvoir contribuer à la relance publique.

L'idée est de soutenir les bailleurs dans leurs travaux du quotidien, avec un investissement concret et fort. Une première liste avait été arrêtée et adoptée ici-même pour 82 millions d'euros de travaux par la RIVP pour 34.400 ménages.

Face au succès, la RIVP a décidé de renouveler l'expérience et nous a fait parvenir une liste complémentaire de travaux s'élevant à 11.43 millions d'euros, 8.76 pour la transition économique et 2.67 pour la mise en sécurité. Cela couvrira 7.420 ménages. Il nous est proposé d'apporter une subvention de 5.580.240 €.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité avec 1 NPPV (A. Weil).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous abordons une partie véritablement nouvelle de ce Conseil avec deux délibérations très intéressantes.

2021 DLH 459 Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation

2021 DLH 460 Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

VPC 2021 40 Vœu déposé par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault et les élu.e.s du groupe Paris Centre en Commun relatif aux changements de destination des bureaux en locations touristiques saisonnières

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris

Je vais présenter les DLH 459 et ma présentation de la 460 vaudra présentation du vœu que je vais déposer.

Depuis 2009, les collectivités locales ont la possibilité de réguler les changements usages, les passages d'habitation à commerce et réciproquement. Paris s'en est saisi en créant un règlement qui encadre ces changements et les soumet à compensation quand ils sont définitifs.

Plusieurs évolutions de ce règlement ont amené la règle en vigueur aujourd'hui sur trois piliers.

D'abord une compensation à trouver quand on transforme un logement dans un arrondissement ou quartier quand il s'agit d'un meublé de tourisme, une compensation double quand on perd un logement dans un secteur de protection d'état, nous y sommes sur les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements, et une compensation simple quand un bailleur social a l'obligation de trouver 50% dans une zone où le ratio nombre d'employés /nombre de résidents est supérieur à la moyenne parisienne, donc les arrondissements 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

C'est ce dispositif qui a été validé récemment par la Cour de justice de la Communauté européenne qui nous permet d'entreprendre des actions contre les propriétaires indélicats. Airbnb a demandé un recours à la CICE et ces derniers suspendent les procédures nationales, c'est pour cela que malgré tous les panneaux à l'encontre d'Airbnb nous étions bien en peine de faire respecter la loi et le calme dans les copropriétés.

Tout cela nous a permis de maintenir un ratio, certes déficitaire dans les arrondissements les moins impactés, mais moins déficitaires qu'avant.

Aujourd'hui, néanmoins, nous faisons face à une situation qui perdure car les propriétaires de locations touristiques saisissent les failles juridiques réglementaires et s'y adaptent.

Par exemple, nous constatons en 2019 et 2021, malgré la crise Covid, qu'il y a presque autant d'annonces, nous ne voyons pas de retour à la location longue durée.

Nous remarquons une forte professionnalisation du secteur, ce qui laisse entendre que le secteur fonctionne très bien.

Nous dénombrons une baisse de l'offre de logements traditionnels de 20%, les contrôles sont difficiles et bloqués à cause des actions d'Airbnb à la Cour

européenne, de plus il faut avoir un dossier très fourni pour prouver un changement d'usage sans autorisation.

Aussi, nous proposons à travers ce règlement, et parce que c'est une mobilisation constante des mairies du centre de Paris, de tripler la compensation dans le secteur composé notamment du centre de Paris, de doubler la compensation quand elle implique un bailleur social, nous élargissons la liste des arrondissements auxquels 50% de la compensation revenant à un bailleur doit être faite dans le même arrondissement, et la compensation sera maintenant à la surface et au nombre de logements, ce qui permettra de perdre des petits logements au profit de très grands logements.

Je continue par la DLH 460. J'ai parlé de failles dans lesquelles Airbnb s'est glissé, la principale est le changement de sous destination qui n'est pas soumis à autorisation de la Ville.

Cela s'est traduit dans les faits par près de 60.000 m² transformés en locaux d'agents hôteliers entre 2015 et aujourd'hui, et 900 commerces entre 2017 et aujourd'hui. Nous avons demandé par un vœu voté par quatre mairies d'arrondissements que le gouvernement encadre les changements de sous destination. Et je tiens à saluer le travail de Pacôme RUPIN qui a fait voter un article à la loi engagement dans la vie locale et à la proximité d'action publique pour donner la possibilité aux collectivités locales de réguler ces changements de destination et pas seulement d'usage.

Nous avons demandé à plusieurs reprises un décret d'application et il est tombé cet été, presque un an et demi après la loi. Nous l'avons utilisé pour faire ce règlement, il a fallu définir une zone qui interdit les changements de sous destination des locaux commerciaux vers du meublé de tourisme, nous nous appuyerons sur la protection du commerce et de l'artisanat, nous avons également défini les critères pour pouvoir accepter ces changements de sous destination, essentiellement deux: la non rupture de l'équilibre emploi/commerce/service dans la zone non assimilée et surtout l'absence de nuisance pour l'immeuble et le quartier. Nous pourrions vraiment regarder les dossiers plus en profondeur et voir au regard de l'immeuble et du quartier.

C'est une véritable avancée mais je crains fort que cela n'empêche pas de freiner les changements massifs car ce décret finalement ne permet d'agir que sur les changements de locaux commerciaux et pas sur les bureaux. Nous voyons donc massivement des transformations de bureaux en locations touristiques saisonnières.

Je vous propose d'adopter ces deux règlements, changement d'usage et de destination, mais aussi le vœu que j'ai déposé qui demande au gouvernement d'élargir le champ d'application du décret aux bureaux.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Un travail a été fait à l'Assemblée à ce sujet. Il m'a fallu convaincre mes collègues que ce problème allait s'élargir, qu'il ne concernait pas simplement Paris mais aussi les cités balnéaires où les commerces en rez-de-chaussée sont peu à peu transformés en meublés touristiques.

Nous avons attendu longtemps, c'est chose faite, mais il n'est pas totalement satisfaisant, donc je voterai le vœu soumis par Gauthier CARON-THIBAUT.

Sur l'amendement que j'avais présenté, j'avais bien précisé que l'article de loi devait concerner aussi bien les locaux commerciaux que les bureaux.

La loi devrait permettre de pouvoir inclure les bureaux, une sécurité juridique moindre mais avec quand même la possibilité de le faire. Je le ferai le relai auprès de la Ministre du logement afin que nous puissions avoir une évolution de ce décret.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je souhaite souligner à quel point ces deux délibérations sont importantes, sont le fruit de travail en commun, notamment à l'Assemblée nationale par Pacôme RUPIN.

Ce sont des mesures qui ont été annoncées à la réunion observatoire du volet touristique qu'a convoquée Ian BROSSAT.

Sur la limitation des transformations de commerces en meublés touristiques, c'est une avancée, mais il manque un point. Nous n'avons pas pu avoir d'explication sur la restriction du décret et s'il y a une possibilité de l'élargir.

Je vous propose de voter d'abord les délibérations 459 et 460.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DLH 459 et 460 sont adoptées à l'unanimité.

VPC 2021 40 Vœu déposé par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault et les élu.e.s du groupe Paris Centre en Commun relatif aux changements de destination des bureaux en locations touristiques saisonnières

Je vous propose de passer directement au vœu rattaché qui est déposé par Gauthier au nom des élus de Paris Centre.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.

2021 SG 77 Transformations Olympiques - Subventions (400 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous avons très peu parlé des Jeux Olympiques jusqu'à présent.

Chacun sait que la Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux utiles aux Parisiens et dans le but de servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme « Héritage, transformation olympique » dévoilé en 2019. Une ambition partagée par le Comité d'organisation des Jeux qui a créé en 2020, dans le cadre de sa stratégie « Impact et Héritage », un fonds de dotation Paris 2024 doté de 50 millions d'euros.

C'est la première fois dans l'histoire des jeux, qu'un Comité d'organisation et les parties prenantes définissent ensemble et lancent des projets Héritage aussi tôt par rapport à la date des Jeux Olympiques.

Entre temps, il y aura les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin, je ne peux pas oublier de parler par la même occasion de la jeune championne de tennis chinoise disparue.

Pour lancer l'appel à projet Impact 2024, au bénéfice des acteurs parisiens, la Ville de Paris a souhaité s'associer cette année à l'Agence nationale du sport, le département de la Seine-Saint-Denis, le Comité national olympique et sportif français et le Comité paralympique et sportif français.

Cet appel à projet de près de 4.8 millions d'euros vise à soutenir les associations portant des projets innovants utilisant le sport comme outil d'impact social et s'inscrivant dans les quatre thématiques suivantes : santé et bien-être ; éducation et citoyenneté ; inclusion, solidarité, égalité ; développement durable.

Le financement se décompose comme suit : 4.4 millions portés par l'ANS, l'EDF Paris EDD Paris 2024, le Comité paralympique du sport français et le CPFS réparti sur toute la France, et sur une dotation supplémentaire de 400.000€, 200.000€ de la Ville de Paris pour les projets parisiens prioritairement déployés dans les quartiers populaires.

Afin de faciliter les démarches des associations lauréates, la Ville de Paris a passé une convention de financement avec Paris 2024, soumise au vote du Conseil de Paris les 2, 13, 14 et 5 octobre derniers afin d'accorder la somme de 200.000€. Pour que la Ville de Paris puisse intégralement accorder la subvention de 400.000€ aux 35 lauréats.

L'appel à projets qui a été lancé le 10 mai 2021 a reçu 500 projets dont 67 avec des activités auprès des Parisiens. Un premier comité de sélection a eu lieu pour les projets de l'Île-de-France, et un deuxième comité de sélection composé de la Ville de Paris a sélectionné les 35 lauréats.

Avec un investissement de 200.000€, cela permet d'accompagner 43 associations parisiennes. Je vous propose de voter en faveur de cette subvention.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je souhaite juste donner une explication de vote. Vu notre enthousiasme pour les Jeux Olympiques, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec 5 abstentions ((C. Faugeron, A. Bouri, R. Rémy-Leleu, J. Boutault, J.-P. Maurel).

VŒUX

Cette délibération conclut la partie Délibérations de ce Conseil.

Nous avons déjà commencé la partie Vœux et je vous propose de la poursuivre avec le premier vœu.

VPC 2021 32 Vœu déposé par Aurélien VÉRON et les élus du groupe Changer Paris Centre relatif à l'avenir du portail de l'Hôtel Raoul

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Ce vœu avait été déposé l'année dernière avec une modification dans le projet. Nous nous étions abstenus pour une raison de financement parce que ce portail qui est endommagé, c'est un portail historique nécessite des frais conséquents avec une première estimation contestée. Aujourd'hui, les Compagnons tailleurs de pierres proposent de prendre à leur charge la rénovation du portail.

Cela pose quand même la responsabilité de la mairie si elle acquiert ce portail car à l'avenir il reviendra à la mairie de l'entretenir.

Je pense que l'équilibre financier est assez blindé à court terme, même s'il est vrai que cela entre dans l'inventaire de la mairie de Paris Centre donc c'est une responsabilité supplémentaire mais je pense que l'idée de Pacôme RUPIN était bonne et nous avons quelque chose qui tient la route, il me semble, pour les Parisiens et le quartier.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Comme je le disais, ça a permis à Yohann ROSZEWITCH avec Karine TAIEB et les responsables, notamment le sous-Directeur du Patrimoine, Pierre-Henry COLOMBIER de recevoir Michel CRIBIER qui est à l'origine de cette proposition.

Yohann ROSZEWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Nous vous remercions d'abord de nous avoir interpellés sur ce sujet bien connu et d'avoir accepté le mois dernier de le reporter au présent Conseil au vu des éléments nouveaux apportés à notre connaissance de la part de Michel CRIBIER des Compagnons du devoir proposant de restaurer le portail Raoul avec l'aide d'un lycée technique, piste que nous souhaitons explorer avant de nous prononcer.

A l'initiative de l'Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, Karine TAIEB, nous avons à nouveau rencontré Michel CRIBIER accompagné de Frédéric THIBault,

Compagnon tailleur de pierres associé à sa démarche. La réunion s'est tenue le 23 novembre en ma présence ainsi que celle du sous-Directeur du patrimoine et de l'histoire Pierre-Henry COLOMBIER et de Julian MICHELET de la Direction des affaires juridiques de la Ville de Paris. L'objectif était de passer en revue les options pour la rénovation de cet élément patrimonial, notamment celle proposée par les Compagnons du devoir.

Pour rappel, Michel CRIBIER demande à la Ville de se porter acquéreur du portail pour 1 € symbolique et procéder ensuite à la rénovation.

Nous lui avons répondu que nous devons d'abord réévaluer les enjeux juridiques et les conséquences de ce rachat. Cette opération aura un coût élevé pour la collectivité parisienne qu'il est difficile à signifier dans un contexte financier contraint. Racheter ce portail sans être capable de le restaurer serait pire que tout. La Direction des affaires culturelles a rappelé que la restauration a été évaluée à 350.000 € en 2018, ce qui est peut-être plus élevé aujourd'hui sur des bases solides, ce que conteste Michel CRIBIER qui ne prend en compte ni les études préalables nécessaires ni le coût des marchés publics. Il ne prend pas non plus en compte le traitement des abords qui sera également à considérer.

Pour rappel, la Ville de Paris a des contraintes en termes de marchés publics et de maîtrise d'œuvre qui compliquent les choses sur le processus et sur le coût. Cette opération pourrait certes être réalisée à moindre coût grâce à la participation des Compagnons mais la Ville ne peut pas directement faire appel à eux à cause de l'obligation de la mise en concurrence. Voilà pourquoi la solution préconisée est de faire porter le projet par une association ad hoc, qui serait à la fois plus rapide et plus aisée à mettre en œuvre. L'association pourrait bénéficier d'une subvention de la Ville de Paris, de mécénat, de mécénat de compétences par les Compagnons volontaires ou par les élèves des écoles d'art mais aussi par la Fondation du patrimoine qui est prête à aider.

Après la réunion, la Direction des affaires juridiques nous a indiqué qu'une association à but non lucratif créée pour la restauration et l'entretien du portail Raoul, au demeurant ni inscrit ni classé, n'ayant pas pour but d'exploiter économiquement le portail ni d'en tirer des revenus fonciers sur lesquels le montant des travaux pourrait être imputé et n'ayant pas l'intention de recourir à un dispositif de réduction d'impôts sur le revenu, ne serait pas concernée par l'obligation de conserver le portail un certain nombre d'années avant de le céder.

Elle nous confirme donc que la Ville pourrait ainsi acquérir le portail à l'issue de sa rénovation afin de se charger de son entretien sur le temps long.

C'est ainsi la seule solution qui nous semble raisonnable, c'est en tout cas celle que nous nous sommes engagés à conduire dans un premier temps, Karine TAIEB s'est engagée à explorer d'autres pistes si celle-ci ne fonctionnait pas

Nous sommes donc favorables à l'adoption de ce vœu, nous engageant à faire toutes les démarches possibles pour que la Ville se porte acquéreur du portail tout en rappelant que cela doit se faire dans les règles juridiques qui s'imposent à une collectivité publique et que la Ville ne pourra pas acquérir ce portail avant sa restauration via une association ad hoc que nous pourrions bien sûr aider pour sa création et son fonctionnement. Je vous remercie.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Je voulais féliciter Aurélien VERON pour ces avancées. Il y a une volonté que la Ville puisse acquérir ce portail.

Je trouve assez baroque la solution choisie par la Ville de Paris. Faisons simple, plutôt que de pousser à la création d'une association, je comprends qu'il y ait une règle de marché publique. Cela n'empêche pas la Ville de faire du mécénat. S'il doit y avoir un appel d'offre, ce sera le plus compétitif qui le gagnera. Je ne vois pas où est le problème. C'est un sujet que nous abordons depuis dix ans. Faisons simple, faisons en sorte que la Ville puisse acquérir ce portail de suite et entamer des travaux de rénovation et de conservation de ce portail qui est un vestige du Marais.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vois aussi qu'il y a quelques avancées, mais la proposition est un peu complexe alors que manifestement se dégage une solution, et je pense que, comme cela a été fait, entre le choix d'occupation du parking de Notre-Dame, il y a des solutions qui permettent sans doute, je pense que la Ville peut faire un marché public et choisir la personne qui convient le mieux.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je crois que le vœu est accueilli favorablement, il permet de se donner les moyens, il y a une avancée tout à fait notable. Il apporte un élément nouveau, c'est une intéressante proposition faite par un Compagnon. Mais encore faut-il qu'elle trouve sa solution juridique. Il n'y a rien de complexe ou de baroque à mon sens, à la création d'une association. C'était effectivement une solution complexe et pas très souhaitable à Michel CRIBIER qui est porteur de ce projet avant les derniers éclairages. Donc je pense qu'il y a une solution très simple sur la table, et je remercie Aurélien VERON de la porter à notre connaissance.

Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.

VPC 2021 37 Vœu déposé par Pacôme RUPIN relatif aux travaux de pérennisation des

« coronatrottoirs » et d'enlèvement du mobilier urbain temporaire, notamment les plots jaunes.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

La Ville a fait des choix de changer les voiries, il est temps de délibérer.

Ce qui me dérange le plus, ce sont les plots jaunes et les blocs de béton encore présents dans un nombre important de rues de Paris. Les usagers ne comprennent pas bien si ce sont des pistes cyclables, des trottoirs élargis... On y voit plutôt des scooters, je sais que l'objectif était aussi de diminuer le nombre de places de stationnement.

J'ai toujours défendu le fait d'élargir les trottoirs, mais faisons-le proprement, faisons de vrais trottoirs. Je vois de curieux aménagements des espaces pour les piétons : on remplace les plots jaunes par des potelés et des barrières en croix de Saint-André mais sans élargir le trottoir, je trouve que c'est très contestable sur le plan de l'esthétisme, mais, et c'est plus embêtant, sur la compréhension de nos concitoyens sur l'usage de cet espace supplémentaire pour les piétons.

Je demande la communication d'un calendrier prévisionnel et prévus des travaux prévus pour désinstaller tous les plots jaunes de l'ensemble des rues de Paris Centre et que les travaux qui visent à pérenniser les coronatrottoirs consistent à un réel élargissement des trottoirs.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vais laisser Florent répondre en détail.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Je me permets de revenir sur la philosophie, la méthode et le calendrier.

D'abord, le contexte de l'époque, la peur que nous avons alors des contaminations extérieures, la méconnaissance du virus, les masques pas encore disponibles au grand public, les files d'attente devant les commerces.

Sur recommandation du Cerema, des pistes cyclables temporaires ont été aménagées pour éviter la saturation des transports en commun, les trottoirs ont été élargis, de façon temporaire également pour faciliter la distanciation physique.

Dès septembre 2020, la Mairie de Paris Centre a engagé des discussions sur le devenir de ces aménagements. Il y avait alors deux solutions : les retirer avec le retour de la borne de stationnement, ou les pérenniser avec du mobilier urbain classique pour conserver la fonctionnalité piétonne tout en retirant le mobilier temporaire. La troisième solution que vous proposez dans le vœu de remettre à niveau le trottoir engendre des contraintes majeures. Le coût d'abord, environ 1.000 € le mètre linéaire si on compare à des projets récents comme la rue Saint-Honoré dont nous avons lancé les travaux au début de la mandature. Il aurait fallu plusieurs millions d'euros, sans doute la totalité du budget qui nous est alloué dans la démarche « Embellir votre quartier ». La durée et l'impact des travaux

ensuite. Nous parlons ici de plusieurs années de travaux dans des rues par définition contraintes car étroites. Les usages, l'agrandissement des trottoirs dans les rues très commerçantes ne garantit pas une plus-value équivalente pour les piétons, au regard notamment des droits d'extension des étalages qui auraient pu être demandés dans le parfait respect du règlement.

Nous avons donc retenu, avec une approche au cas par cas faisant suite à des marchés exploratoires sur chaque site pour observer les usages réels des aménagements, soit la suppression soit la pérennisation. Vous déplorez dans votre vœu que le projet dure trop longtemps et que nous n'ayons commencé à pérenniser que cet automne, ce constat est erroné.

Voici la liste des différentes rues qui ont été ou vont être très prochainement réaménagées :

La rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et la rue Saint-Paul ont été pérennisées dès fin 2021 à la faveur de travaux prévus par ailleurs de la chaussée ;

La rue de Saintonge a vu son aménagement supprimé au premier semestre 2021 au regard des mésusages constatés ;

L'aménagement des rues Charles-Dupuy, Elzévire ont eu lieu au début de l'été 2021 ;

La rue Vieille-du-Temple est sur le point d'être achevée, les travaux sont en cours. Avec des situations identiques, la rue du Roi-de-Sicile et la rue du Temple seront pérennisées entre décembre et janvier 2022 ;

Pour la rue des Francs-Bourgeois, un rendez-vous avec le crédit municipal est prévu début décembre avant un aménagement début 2022.

Restent donc pour 2022 la rue de Poitou, dont la consultation des riverains avait déjà eu lieu à l'été, mais dont nous sommes en train de vérifier la coordination avec les travaux concessionnaires prévus au printemps.

Et la rue Charlot, cette dernière devant être intégrée à la démarche « Embellir votre quartier » et enfin la rue Monsigny dans le 2^e arrondissement. Il en restera donc trois.

Au regard des aménagements déjà pérennisés et des contraintes évoquées, j'émet un avis défavorable à votre vœu tout en soulignant que des aménagements légers réalisés avec des reliquats de budgets de projets de voiries déjà réalisés ne préemptent aucune possibilité d'aménagement futur, que ce soit pour un aménagement pérenne avec un budget qui reste à trouver, ou pour des projets de végétalisation que nous explorerons dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier ». Notre avis est défavorable.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je suis désolé, le son est très mauvais depuis le début. Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté avec 5 voix pour (P. Rupin, A. Veron, J. Rouet, A. Sigwalt et C. Toriello) et 5 abstentions (C. Faugeron, A. Bourri, R. Rémy-Leleu, J. Boutault, J.-P. Maurel).

VPC 2021 38 Vœu déposé par Luc FERRY et le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour à une offre à 100% sur toutes les lignes de transport en commun

LUC FERRY, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose de nous pencher sur le niveau d'offre des transports en commun en Île-de-France.

Île-de-France Mobilités, qui gère les transports en commun, suite à la crise sanitaire et au premier semestre 2020, a adapté son offre, c'est-à-dire la fréquence des passages, à la situation sanitaire et donc à la fréquentation qui était en baisse. Depuis 2021, il y a eu un retour progressif sur site des travailleurs qui ne nécessite plus une adaptation de cette offre. Particulièrement depuis la rentrée de septembre 2021 où il n'y a quasiment plus de différence de fréquentation.

Pourtant, cette offre de transport est encore réduite car elle se base sur des statistiques de fréquentation obsolètes.

Nous proposons donc ce vœu pour que le niveau d'offre de transport repasse à 100% puisque rien ne justifie plus qu'elle soit réduite.

J'ajoute que la situation sanitaire dans laquelle nous sommes depuis 20 mois et celle qui s'annonce ne plaident pas pour une saturation en fréquentation des transports en commun, les gestes barrières sont plus difficilement applicables quand les transports en commun sont bondés.

J'ajouterai que si l'on réduit l'offre, on a une reprise d'augmentation du trafic routier, ce n'est donc pas un cercle vertueux.

Je vous propose de soutenir ce vœu pour réclamer un retour de l'offre complète de transports en commun en Île-de-France.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Votre vœu nous permet d'aborder l'enjeu des transports en commun, c'est une compétence d'arrondissement donc merci beaucoup.

C'est un sujet essentiel pour les Parisiens, stratégique aussi dans notre volonté de réduire la prédominance de la voiture individuelle.

Paris Centre bénéficie d'un réseau exceptionnel de transports en commun, avec 38 stations de métro, Paris Centre est l'arrondissement le mieux doté. Ainsi, après la marche, les transports en commun sont le mode de transport le plus utilisé à Paris et Paris Centre.

Depuis la crise sanitaire, Île-de-France Mobilités a réduit la régularité des lignes pour s'adapter à l'absence de certains agents (cas contact, positifs au covid ou en ASA) et pour diminuer l'offre par rapport à la demande.

Aujourd'hui, les chiffres fournis par la RATP font état d'une fréquentation des transports en commun de 80% par rapport à ce qu'elle était avant la crise sanitaire.

D'après la RATP, l'offre serait à 100% par rapport au pré-Covid sur les RER, jusqu'à 90% sur les métros selon les lignes, 94% pour les trams, 96% pour les bus, en particulier plusieurs lignes fonctionnent avec des cadences identiques aux périodes de vacances scolaires et donc cela peut fausser les résultats. C'est le cas de plus de la moitié des lignes de bus à l'échelle francilienne.

Ces chiffres masquent en réalité une hétérogénéité selon les lignes et les heures concernées et peuvent conduire à des situations tendues avec une dégradation du service ressentie par certains usagers, se traduisant par des taux d'occupation des rames ou des bus trop importants.

La récente étude de l'institut Pasteur sur les lieux de contamination fait état d'un risque augmenté de 20% dans le métro et justifie donc que toutes les mesures permettant de faciliter la distanciation physique soient envisagées.

Le retour à l'offre complète pour les transports en commun parisiens et franciliens, sans attendre le niveau de retour à la fréquentation, paraît donc opportune.

Ainsi, je propose de soutenir le principe de votre vœu, en différenciant toutefois l'offre pilotable par Île-de-France Mobilités et l'effet sur cette offre qui pourrait être induit mécaniquement par l'absence d'agents malades ou cas contact lors de la nouvelle vague épidémique.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Je m'abstiendrai car j'ai du mal à me faire un avis sur ce sujet.

J'ai quand même le sentiment que le trafic est remonté aux chiffres d'avant Covid, mais qu'en revanche, en termes de fréquentation, on est proche de 90% mais pas encore revenu à 100% comme en période pré Covid. Il y a encore un certain nombre de concitoyens qui préfèrent prendre leur voiture, leur vélo par peur d'attraper le Covid.

Je n'ai pas eu beaucoup de remontées de plainte sur la réduction offre. C'est toujours le même problème, certaines lignes sont saturées. Il est important de retrouver une offre de transports la plus proche possible de celle avant crise, mais il faut aussi commencer à anticiper le fait que cette crise va devoir changer la manière dont l'offre est proposée.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Nous allons également nous abstenir parce qu'effectivement la situation étant sans cesse changeante, il est difficile de savoir si c'est à cause du Covid que les bus sont moins employés ou non.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Effectivement, c'est une compétence de la Région, mais c'est à cela que servent les vœux quand on ne peut pas délibérer nous-mêmes.
Je propose de voter.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté avec 5 abstentions (P. Rupin, A. Veron, J. Rouet, A. Sigwalt et C. Toriello).

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je souhaite juste donner une explication, car nous avons déposé un vœu, et Raphaëlle qui l'avait déposé n'est pas présente ce soir, donc nous souhaitons le retirer.

VPC 2021 41 Amendement au vœu V PC 2021 41 déposé par Florent GIRY relatif l'amélioration de la sécurité routière du carrefour Pont de Sully / Quai Henri IV

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Un accident de plus a eu lieu entre un cycliste et un poids-lourd à un endroit qui est fréquemment sujet à une accidentalité grave, c'est-à-dire le Pont Sully et le quai des Grands-Célestins où les voitures roulent très vite, c'est un carrefour où les camions ont peu de visibilité et donc les cyclistes y sont en danger.

L'idée est d'installer un radar anti-feu rouge car c'est un carrefour où de nombreux véhicules brûlent le feu, mettant en danger les piétons et les cyclistes.

Nous avons posé un vœu pour demander qu'il y ait au moins une caméra mais cela prend du temps et qui relève du législateur. Le véritable enjeu est sur la manière de gérer les carrefours.

Ce vœu de radar-feu rouge ouvre le débat sur les carrefours dangereux. L'idée était de mettre la Préfecture de police face à ses responsabilités.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Un papier vous a été communiqué en début de séance, en réalité ce n'est pas un contre-vœu mais un amendement au vœu LR.

C'est l'occasion d'avoir une discussion sur la sécurisation de ce carrefour. Dans le vœu, nous conservons l'idée du radar pour le feu et nous ajoutons des rappels.

Le rappel du radar attendu depuis des années sur le quai Henri-IV. Nous rappelons le vœu voté au Conseil de Paris en octobre sur les caméras anti angle-morts qui nécessitent une évolution législative.

Nous ajoutons une question sur l'aménagement. Vous avez raison, des aménagements existent, dans les pays du nord, on les appelle les carrefours à la hollandaise, il en existe plusieurs sortes pour sécuriser les girations. La logique consiste à avoir des obstacles pour forcer les angles droits.

Dans l'aménagement du plan vélo, l'objectif est d'avoir une focale très précise sur ce carrefour.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est un sujet qui me tient à cœur et je voulais que Florent travaille avec vous sur ce sujet très sérieux.

Le pont Sully, et en particulier sa jonction avec le quai Henri-IV, est un endroit qui depuis très longtemps est bien identifié, je l'avais identifié depuis très longtemps puisque fraîchement élu maire, à la suite d'un accrochage avec un enfant, j'avais immédiatement fait installer un point école qui n'a jamais quitté ce carrefour, j'ai créé et validé la création d'un poste d'agent devant l'école et pour rejoindre l'école.

S'y est ajouté la question des angles morts. Cette question du radar est ubuesque parce que quand je suis arrivé, j'ai retrouvé un courrier de mon prédécesseur et nous avons changé déjà deux fois de préfet depuis. Mais j'avais fini par obtenir une réponse favorable, il reste encore à voir un acte. C'est vrai que c'est un peu plus loin sur le quai Henri-IV, il y a peut-être un lien quand même qui est la vitesse.

Sur l'angle mort, nous avons eu déjà plusieurs accidents à Paris Centre, hélas le pire d'entre eux à l'angle rue de Castiglione et rue Saint-Honoré. Je rappelle que nous sommes pour un changement de la loi, c'était le vœu déposé par Jérémie REDLER notamment pour demander de changer cette loi et imposer cette obligation, quitte à la compenser par une aide à la profession d'avoir une caméra permettant de déceler cet angle-mort.

Je me félicite de ce vœu commun. J'ajoute que j'ai demandé à court terme un aménagement léger et temporaire en attendant la sécurisation pérenne de ce carrefour.

Par ailleurs, c'est dans le plan Vélo mais nous avons demandé avec insistance qu'il soit inclus dans le plan triennal.

Je soutiens ce vœu commun. Je mets aux voix dans sa forme amendée en séance.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES AU MAIRE

QPC 2021 11 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Pacôme RUPIN, au nom du Groupe Indépendants et Progressistes

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Le Pont des Arts est très abimé et je souhaitais des éclaircissements, puisque c'est un pont qui touche Paris Centre, sur ce que la Mairie de Paris souhaite faire comme travaux pour le rénover.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

En effet, il permet d'arriver à Paris Centre, mais techniquement il dépend du 6^e arrondissement. Cela importe un peu car cela ne nous permet pas de mobiliser nos budgets locaux d'investissements que j'ai évoqués en tout début de Conseil. Néanmoins, je suis d'accord que cela nous concerne et je m'y intéresse. Nous avons demandé une réunion avec le 1^{er} Adjoint à l'Urbanisme en marge du dernier Conseil de Paris et mon inquiétude a été tempérée par la confirmation qu'il y a déjà un budget inscrit dans le programme d'investissements de la Ville pour la rénovation complète de placage du Pont des Arts. Des études sont déjà en cours pour que ce soit organisé courant 2022. Le lancement de la consultation entreprise se fera début 2022, avec un démarrage des travaux au deuxième trimestre 2022.

QPC 2021 12 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Christel TORIELLO et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative à l'implantation de « Salles de consommation à moindre risque » à Paris Centre

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Cette question concerne l'implantation de salle de consommation à moindre risque. Nous avons déjà posé la question il y a deux mois sur les modalités d'implantation et nous n'avons pas plus d'informations à ce jour.

La question porte sur la décision effective de l'implantation, sur le lieu, sur le type de structure, sur l'information des riverains.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je m'étais engagé à vous tenir au courant de l'évolution.

Je suis au regret d'annoncer que je n'ai rien à annoncer, puisqu'à ma connaissance le projet n'a pas avancé. Nous n'avons pas de projet à examiner, je renouvelle cet engagement de tenir informés quand des informations nouvelles seront présentées.

Séance levée à 22 heures 53.

